RÉUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h35'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 octobre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Yves DERWAHL qui nous a remis un certificat de 6 mois et qui sera donc remplacé lors du Conseil du mois de novembre probablement.
 - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser?
 - M. RASSAA.- Nous sommes au complet.
 - M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD?

Mme GAILLARD.- M. VANDEBURIE et Mme HAUREGARD sont excusés....

- M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPA?
- M. CAPPA.- Nous sommes tous présents
- M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. DERWAHL justement

- M. LE PRESIDENT. Monsieur LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président.

Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : lundi 21 octobre, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires) : ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2019, les taxes 2020 et le budget 2020, y compris la note de politique générale ; examen des dossiers traditionnels.

Mardi 22 octobre : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; examen du dossier à huis clos.

Mercredi 23 octobre : interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2019, les taxes 2020 et le budget 2020.

Jeudi 24 octobre : réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ; vote de l'Assemblée sur la troisième série de modifications budgétaires 2019, la quatrième série d'emprunts de couverture extraordinaire 2019, les taxes provinciales 2020, le budget 2020, la 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2020.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualités.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. - Éloge funèbre de Monsieur Joseph HOUSSA, ancien Conseiller provincial

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Joseph HOUSSA décédé ce 20 octobre, à l'âge de 89 ans.

Représentant libéral élu en 1978 par le District de Spa, il restera Conseiller provincial jusqu'en 1985.

Maïeur de la cité thermale spadoise à partir de 1983, il fût le Bourgmestre le plus âgé du pays, ne passant la main qu'aux dernières élections, en 2018.

Issu du milieu agricole, Joseph Houssa est élu pour la première fois Conseiller communal en 1976 et, en 42 ans de vie politique, fût également Sénateur et Député Wallon.

Surnommé « le chef » il aura marqué les esprits par sa bienveillance ainsi que par son attachement sans faille à sa Ville de Spa et à ses habitants. Appréciant particulièrement la proximité concitoyenne, il disait lui-même ne jamais prendre de vacances afin de pouvoir recevoir quotidiennement chaque spadois qui le désirait.

Homme politique respecté, son engagement suscite encore aujourd'hui l'admiration.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

VI.- Questions d'actualité

Document 19-20/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir des Provinces tel que présenté dans la Déclaration de Politique Régional.

Document 19-20/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au train de nuit.

Document 19-20/A03: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au dossier ENODIA/NETHYS.

Document 19-20/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au dossier ENODIA/NETHYS.

Document 19-20/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Centrale nucléaire de Tihange et plus particulièrement la demande d'autorisation de création et d'exploitation d'un établissement de Classe 1.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 19-20/A01, 19-20/A02, 19-20/A03, 19-20/A04, 19-20/A05).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points.

Pour les deux premières questions référencées 19-20/A01 et 19-20/A02, je donne la parole à M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Je ne vous apprendrais rien en vous annonçant que vous avons désormais un gouvernement tant à la Région Wallonie-Bruxelles. Ces majorités, j'imagine en tout cas pour le Collège provincial, doivent vous réjouir même si on aurait pu souhaiter que la Province symétrise sa coalition sur celle de la Région mais bon...

Cette nouvelle coalition au niveau régional a pris dans sa Déclaration de Politique Régionale, différents engagements vis-à-vis des Provinces. Tout d'abord : « Dans la perspective d'une simplification institutionnelle, le Gouvernement chargera un groupe de travail composé des groupes politiques du Parlement de Wallonie et des acteurs concernés d'étudier une réforme des provinces, des intercommunales et des structures apparentées, centrée sur la supracommunalité. Une attention toute particulière sera recherchée quant au rapport qualité/coût des services provinciaux rendus.»

Ma question concernant ce premier engagement, on ne doute pas que des membres du Collège seront conviés aux réflexions. Nous souhaiterions savoir avec quel état d'esprit le Collège provincial participera à ses discussions.

Quelle sera la position défendue quant à l'avenir de l'institution provincial ? Quelles pistes de solutions et/ou de réformes éventuelles seront mises sur la table concernant les intercommunales et les structures apparentées ? Comment le Collège compte-t-il défendre ou pas le rapport qualité/coût des services provinciaux rendus ?

Ça c'est pour le premier engagement mais ce n'est pas le seul engagement de la DPR qui concerne les Provinces. Un deuxième engagement concerne les Gouverneurs : « Le Gouvernement chargera les gouverneurs, commissaires wallons au sein de l'institution provinciale, de veiller à l'adéquation entre les décisions provinciales et les orientations stratégiques wallonnes. Le Gouvernement établira pour ce faire un contrat de gestion et d'objectifs avec les provinces par lettre de mission adressée aux gouverneurs chargés de la faire exécuter et en définira les moyens. »

Ma question concernant cette lettre de mission sera simple en fait, ce « contrat de gestion et d'objectifs » ne risque-t-il pas de signer le début de la fin de l'autonomie provinciale ? On dit à la Province ce qu'elle doit faire, que peut-elle encore faire seule ?

Merci d'avance pour vos réponses à ces différentes questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller mais je pense que la question référencée 19-20/A02 est encore pour vous. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M.MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Ah! Merci Monsieur le Président. Je vais un peu l'abréger...

Ma deuxième question, je vais si vous le permettez un peu l'abréger. Elle est assez simple et elle a déjà interpellé la Ville de Liège et au niveau fédéral. On parle du retour du train de nuit en Belgique et un des points de passage de ce train de nuit pourrait être la Province de Liège et plus particulièrement encore sa Ville de Liège et sa gare des Guillemins, quoi que... On pourrait éventuellement imaginer cette ligne de train ailleurs.

Ma question est assez simple. Ces voyages en train de nuit ont vraiment beaucoup d'avantages. On le sait l'avion est fort décrié pour l'instant. Le train permet du confort et permet de voyager loin tout en ayant une emprunte carbone assez faible et favoriser un autre tourisme.

Ma question est simple, concernant ce train de nuit, vous lirez la question dans son entièreté mais au départ de Liège, on pourrait aller en vacances à Venise, à Vienne, à Stockholm, à Milan... Personnellement ce sont des choses qui m'attirent beaucoup et donc, je demanderais au Collège : est-ce que celui-ci accepterait d'adresser rapidement un courrier à la société autrichienne responsable de ces voyages de nuit en train afin de montrer l'intérêt et de s'enquérir qu'un arrêt serait bien prévu ou pas en province de Liège et plus particulièrement la ville de Liège. Je pense qu'en tant qu'institution provinciale, qu'on a tout intérêt à montrer notre intérêt à ce que ce train s'arrête, c'est vraiment un aspect touristique majeur qui pourrait être développer en province de Liège.

Par ailleurs, le Collège pourrait-il tout simplement écrire à la SNCB afin de lui signaler notre souhait de voir le fédéral rapidement emboiter le pas de cette société et la SNCB développer elle aussi des trains de nuit.

Merci pour votre réponse.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la troisième question référencée 19-20/A03, question relative au dossier NETHYS, je donne à présent pour cette question, la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le dossier ENODIA - NETHYS a connu des accélérations ces derniers jours. Le Gouvernement wallon a pris ses responsabilités de pouvoir de tutelle et a considéré que les ventes en cours des filiales de NETHYS devaient être cassées. Sage décision.

Entre temps, la présidence du CA d'ENODIA a changé de main parce qu'on a enfin compris que Madame Targnion roulait pour le management de NETHYS.

Ce management a lui-même entretemps été modifié. On a appris que le départ finalement de Stéphane MOREAU se ferait sans indemnité et c'est aussi une bonne nouvelle même si on a appris aussi qu'en 2018, une compensation a été négociée lors du plafonnement de son salaire.

Le CA de NETHYS a aussi été remanié et surprise : PS-MR-Ecolo nous remplacent trois grands patrons liégeois par trois autres grands patrons liégeois. Messieurs Levaux, Thiry et Hansen cumulent en plus de potentiels conflits d'intérêts.

Monsieur Levaux est ancien patron d'Aviapartner alors que l'aéroport de Liège est propriété à 50 % de NETHYS, il est aussi membre du CA de Proximus, concurrent de VOO et ancien actionnaire d'IPM, candidat pour racheter Vers l'Avenir.

Monsieur Thiry est ancien n°1 d'Ethias, potentiel acheteur de l'Intégrale, autre filiale de NETHYS et ancien patron de NRB, candidat au rachat de Win.

Enfin, Monsieur Hansen est ancien patron d'Electrabel, potentiel acheteur d'ELICIO.

Donc, mes questions : la Province de Liège, premier actionnaire d'ENODIA, accepte-t-elle: le départ de Stéphane Moreau et de ses amis avec 2,5 millions d'euros d'indemnités ? La nomination des 3 administrateurs, Messieurs Levaux, Thiry et Hansen, dans le CA de NETHYS.

La Province de Liège entend-elle faire respecter la décision de la tutelle wallonne et casser les ventes en cours ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pour la quatrième question référencée 19-20/A04, relative au dossier ENODIA / NETHYS, je donne la parole à Mme Caroline LEBEAU. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

En date du 23 septembre 2019, nous nous tenions dans ce même lieu pour assister au Conseil Provincial consacré au dossier NETHYS. Qualifié de brillant par ces explications par certains, de parodie de démocratie par d'autres, une motion postposant de facto sa décision sur les cessions opérées par l'entreprise, dont celles de VOO, d'ELICIO et de WIN avait été signée à l'unanimité.

Selon les termes du texte, les cinq représentants de la Province au sein du conseil d'administration d'ENODIA, avaient été chargés « de ne prendre aucune décision en attendant l'examen des rapports commandés par le conseil d'administration d'ENODIA et, le cas échéant, par la Province de Liège ».

Mais ça, c'était avant. Depuis les choses ont encore changé. Le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne a cassé les ventes et envoie le dossier au parquet général de Liège. Stéphane Moreau n'est plus, et alors que le PS et Ecolo annoncent, vouloir révoquer sans délai le Conseil d'Administration, les membres dudit CA prennent les devants en partant d'eux-mêmes suivi de Muriel Tarquion.

De nouveaux membres aux CA arrivent, les Communes s'organisent, celle de Wanze, actionnaire à hauteur de 0,01 %, va faire une déclaration de personne lésée, d'autres se réunissent et s'informent. Bref, la défense s'organise. Mais alors que nous connaissons les intentions des uns et des autres, nous ne connaissons pas encore celles du Collège provincial.

Nous aimerions donc connaître les intentions du Collège Provincial afin de récupérer les sommes qui sont dues ? Quelles sont les positions du Collège par rapport aux ventes ? Et si une vente s'opère, comment le Collège voit-il la répartition des bénéfices ?

Merci de votre écoute.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial Président, pour la réponse du Collège aux quatre questions qui viennent d'être posées.
- M. GILLARD, Député provincial Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Après lecture de la Déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement wallon dont Ecolo est pourtant l'un des piliers, Monsieur le Conseiller provincial Marc Magnery exprime certaines inquiétudes sur l'avenir des provinces et interroge les membres du Collège à ce sujet.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Conseiller, pour votre sollicitude vis-à-vis de l'institution provinciale et peut-être pour votre conversion, même tardive, en tant que provincialiste convaincu donc.

En effet, il n'est guère loin le temps où, à cette même tribune ou lors de prises de position dans la presse, l'on entendait les représentants du parti Ecolo dénigrer les provinces et leur refuser tout avenir. Ces Fouquier-Tinville institutionnels prétextaient alors, selon la formule certes imagée mais quelque peu simpliste, que la Province était la couche de lasagne de trop, sans même analyser, par le menu, la pertinence de l'institution.

Que n'a-t-on pas entendu ? Tel Caton l'Ancien face à Carthage, pour certains, les provinces devaient disparaître sans pour autant préciser qui assurerait leurs missions et surtout comment. Que n'a-t-on pas entendu, ici et ailleurs, vos amis politiques, Monsieur le Conseiller, tenir des propos dogmatiques sans proposer de solution qui tienne la route ni quant au financement, ni quant à la méthode pour garantir les services quotidiennement rendus par une institution à laquelle une très large majorité des citoyens est attachée comme le rappelait un sondage préélectoral.

Je me réjouis aujourd'hui que certains soient revenus à la raison, que l'époque soit à présent au dialogue constructif, sans tabou, mais en ayant toujours à l'esprit que derrière une construction institutionnelle, il y a des femmes et des hommes qui œuvrent au bénéfice du plus grand nombre.

Je m'étonne cependant, Monsieur le Conseiller, que vous ne citiez pas dans votre question, en tant que récent provincialiste, conscient du poids des mots, le passage de la Déclaration de politique régionale où la Wallonie conforte les provinces dans leur rôle fondamental aux côtés des communes, notamment en matière de zones de secours, nous aurons l'occasion d'y revenir. Il y a pourtant là un élément important dans la reconnaissance de l'institution qui implique sa persistance.

Vous voulez connaître, Monsieur le Conseiller, « l'état d'esprit du Collège provincial » et sa position concernant l'avenir des provinces.

Rassurez-vous les craintes irrationnelles ne nous gagnent pas et je peux vous affirmer, avec la plus grande détermination, que notre vigilance sera sans faille pour défendre et réformer une institution qui vit en adéquation avec l'évolution des attentes des citoyens et des besoins des communes, nos partenaires naturels.

Le Collège provincial a toujours répondu favorablement aux sollicitations de son pouvoir de tutelle. Il continuera à le faire pour rendre le débat fécond et éclaircir le rôle de la Province aux yeux de tous.

Notre premier objectif sera de réduire la méconnaissance de certains à propos des actions provinciales menées avec l'expertise du terrain. Le second sera de rester à l'écoute de toutes les propositions qui permettraient de mieux identifier l'institution au travers de missions de coordination territoriales comme cela pourrait être le cas pour les zones de secours.

Il va sans dire que notre vigilance sera à son paroxysme lorsqu'il s'agira de prendre en charge de nouvelles missions. De nouveaux mécanismes de financement devront alors être trouvés si l'on ne veut pas que cela soit au détriment d'autres politiques. Peut-on imaginer le monde associatif, par exemple culturel ou social, réclamer avec succès auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce que la Province ne pourrait plus lui offrir ?

Le rôle des gouverneurs, la création d'un contrat de gestion et d'objectifs pour les provinces, une réforme des intercommunales ou la recherche du rapport qualité/coût, mais alors pour tous les niveaux de pouvoir, seront certainement des sujets à débattre dans une ambiance de sérénité retrouvée.

Permettez-moi cependant de ne pas engager un débat que notre pouvoir de tutelle n'a pas encore ouvert et de m'en tenir à ce que nous affirmions en préambule de notre Déclaration de politique provinciale 2018-2024 : « il incombe au Collège provincial d'expliquer la pertinence et la légitimité de la Province de Liège et d'améliorer l'efficience de ses services ! ».

Soyez certain, Monsieur le Conseiller, que le Collège provincial veillera à ce qu'il en soit ainsi.

Je vais répondre à votre seconde question concernant les trains de nuit.

Monsieur le Conseiller Marc Magnery vous m'interrogez également à propos d'un nouveau développement des trains de nuit.

Il est vrai, tout d'abord, qu'il y a une trentaine d'années, la SNCB exploitait au départ de Bruxelles et de Liège plusieurs relations à destination notamment du sud de la France et du nord de l'Italie. La démocratisation du transport aérien et le développement du réseau TGV ont effectivement profondément bouleversé les habitudes de déplacement à travers l'Europe. Et, jusqu'il y a peu, seuls les chemins de fer français, allemands et autrichiens offraient encore un service de trains couchettes.

Aujourd'hui, les enjeux environnementaux sont grands puisque l'avion émet un peu plus de 240 grammes de CO2 par kilomètre et par passager en classe économique. Le train de nuit, quant à lui, n'en émet indirectement que 10. Même si la taxation du kérosène n'est pas encore à l'ordre du jour, la "honte de prendre l'avion" inquiète de plus en plus le secteur aérien et attise l'appétit des compagnies ferroviaires. On parle ici d'un report modal estimé en millions de passagers.

En Autriche, la société publique de chemins de fer ÖBB a décidé de racheter les trains de nuit allemands de la Deutsche Bahn. Un pari audacieux vu la mauvaise réputation financière des trains couchettes. Néanmoins, en rénovant ces trains, en investissant dans de nouveaux équipements et en profitant de la montée de la conscience écologique des citoyens, la firme autrichienne affirme avoir atteint le seuil de rentabilité. L'ÖBB propose aujourd'hui une offre de 26 lignes de trains de nuit qu'elle souhaite renforcer puisqu'elle a commandé treize nouveaux trains couchettes.

C'est donc dans ce contexte que la compagnie de chemins de fer autrichienne ÖBB a introduit une demande de sillons pour un « train de nuit » entre Bruxelles et Vienne qui, selon Infrabel, pourrait voir le jour dès janvier 2020 à concurrence de deux trains aller-retour par semaine. L'analyse est actuellement en cours.

Dès lors que : l'embarquement dans les trains couchettes a généralement lieu entre 18h et 24h et le débarquement entre 6h et 10h ; la gare de Liège-Guillemins est située sur l'itinéraire du futur train de nuit, à environ 50 minutes du point de départ et d'arrivée de Bruxelles-Midi ; le hub ferroviaire des Guillemins dessert un périmètre bien plus large que celui de la province de Liège, faut-il rappeler que la région de Maastricht, d'Hasselt et Namur sont à proximité... ; Liège est le siège d'institutions culturelles de renom ; la proposition que vous nous adressez, Monsieur le Conseiller, rejoint largement les conclusions du Schéma provincial de Développement territorial mené par Liège Europe Métropole et en conséquence, la Province pourrait sensibiliser la compagnie autrichienne mais également le CEO d'Infrabel pour l'obtention du sillon et le Ministre fédéral de la Mobilité à l'intérêt pour Liège de disposer d'un arrêt de ce nouveau train de nuit.

Par ailleurs, l'idée de recréer un hub de trains de nuit à Bressoux est intéressante car, en effet, le site présente un certain nombre d'avantages déjà existants comme vous le rappeliez, notamment le parking P+R, l'infrastructure pour l'embarquement des voitures ou encore la connexion avec le tram. Le redéploiement des trains de nuit n'en est qu'à ses débuts. Néanmoins, soyez assuré, Monsieur le Conseiller, que la Province de Liège, dans le cadre de sa politique de Mobilité, poursuivra sa veille dans le domaine en parfaite synergie avec Liège Europe Métropole.

Monsieur le Conseiller provincial Rafik Rassaa me questionne quant à lui à propos du dossier ENODIA / NETHYS.

Les faits évoqués ont suscité un certain émoi et une inquiétude légitimes parmi les concitoyens. Il convient toutefois d'éviter que certains amalgames ou la précipitation, même bien intentionnée, n'occasionnent des dommages supplémentaires à cette affaire complexe.

Ma préoccupation et celle du Collège provincial est la défense des intérêts de la Province mais également des travailleurs et de l'investissement public en province de Liège. Je vous renvoie aux décisions du Collège provincial du 5 et du 19 septembre derniers ainsi que la résolution que nous avons pris à l'unanimité au Conseil qui a suivi.

Pour rappel, ces faits concernent NETHYS, qui est une filiale indirecte d'ENODIA, et donc une entité disposant d'une personnalité juridique propre avec des organes décisionnels propres. Il est donc impensable de demander à la Province de Liège de court-circuiter cette réalité juridique préexistante à « l'affaire NETHYS ».

Concrètement, cela veut dire que la Province de Liège est l'associée de ENODIA, qui est elle-même l'actionnaire du holding FINANPART, qui est à son tour l'actionnaire majoritaire de NETHYS.

La Province de Liège a donc des droits d'associée, au même titre que les 74 communes qui participent à l'intercommunales. Ces droits sont limités du point de vue du droit des sociétés, mais renforcés par certaines prérogatives exorbitantes qui lui sont reconnues par le Code de la Démocratie locale.

La Province a exercé tous et chacun de ces droits. En l'espace d'un peu plus d'une semaine, elle a: adressé une lettre à la région, et là je peux dire que sur les deux questions qui sont posées sur ENODIA il faut suivre aussi les décisions qui sont prises en Collège et accessibles à l'ensemble des Conseillers, donc adresser afin d'obtenir de l'information supplémentaire sur la décision de tutelle, en effet, c'est un droit à l'information qu'elle a usé pour pouvoir obtenir ce que la Région avait exigé de la part de NETHYS ; elle a exercé son droit à l'information d'associée auprès du CA d'ENODIA puisque je vous rappelle que quand vous êtes administrateur, c'est pas le Conseiller qui s'exprime mais celui qui a été désigné pour représenter la Province et que donc il a une autonomie en tant qu'administrateur et donc si on veut obtenir les informations et que le Collège veut les obtenir, il doit les demander spécifiquement ; provoqué une réunion du CA d'ENODIA, le 8 octobre, qui a lui-même réuni le CA de FINANPART, je rappelle à ce propos que la Province insiste et a obtenu que disparaisse cette structure mais elle existe toujours, il faut le retenir; a demandé la qui a sollicité et obtenu en moins de trois jours la convocation d'une AG de NETHYS, je rappelle à tout le monde que le droit des sociétés impose un délai de 15 jours sauf si l'ensemble des actionnaires acceptait la modification dudit délai et je rappelle à tous ceux qui ne sont pas au courant c'est que au sein de l'Assemblée générale de NETHYS, il y a l'ensemble des parts détenues par FINANPART à l'exception d'une qui est détenue par WBCC qui est donc le call center dans lequel vous trouvez comme administrateurs la majorité du management de NETHYS et donc sans leur bonne volonté à cette égard, le délai raccourci n'aurait pas pu être obtenu, en tout cas, toujours est-il que cette Assemblée générale a eu lieu le vendredi 11 et lors de cette AG de NETHYS il a enfin pu être acté de la démission des administrateurs de NETHS,

réserver expressément toute décision en matière de décharge et nommer des nouveaux administrateurs.

Dans les circonstances, il s'agit d'un véritable tour de force qui a permis d'éviter que NETHYS ne soit abandonnée à un vide de pouvoir.

Le nouveau CA est installé et il a déjà pris ses responsabilités en prenant la décision rapportée par la presse concernant les anciens membres du management et je vais vous lire le communiqué et la phrase qui le concerne qui dit la chose suivante : « de rompre avec effet immédiat et sans indemnité les contrats de Mme Bénédicte BAYER, M. Stéphane MOREAU et Paul HEYSE » et dans le même temps à procéder à l'installation d'un manager de crise.

À présent, il faut laisser le temps à ces organes -exclusivement compétents- pour accomplir leurs missions.

La Province continuera évidemment à vous tenir informés des résultats de l'exercice de ses droits et de ses démarches dans ce dossier sensible.

Quant à la problématique des ventes, je vais y venir instamment avec la question suivante.

Madame la Conseillère provinciale Caroline Lebeau m'interroge aussi sur le dossier NETHYS. Votre interpellation appelle les observations suivantes : ici aussi, il convient d'éviter les démarches hâtives et les effets d'annonce ; la Province n'hésitera pas à effectuer les démarches nécessaires pour défendre ses droits d'associée d'ENODIA dans la procédure pénale. Elle se réserve cependant le temps nécessaire à choisir et effectuer sa démarche : les perquisitions viennent à peine d'intervenir.

Les questions relatives aux « sommes qui sont dues » sont pour le moins incompréhensibles. Celles relatives aux ventes sont soit prématurées, soit se trompent de destinataires : quelles sommes seraient-elles dues ?

Les décisions de vendre ont été annulées par la tutelle. Les acheteurs frustrés vont probablement tenter d'obtenir l'exécution forcée de leurs droits contractuels en agissant devant les juridictions compétentes. Il appartiendra alors à l'interlocuteur approprié d'y répondre, à savoir les organes compétents de NETHYS, et non la Province.

Dans ce dossier aussi, la Province continuera à vous tenir informé, mais seulement dans la mesure où elle disposera elle-même d'informations crédibles et précises.

La sérénité dans ce dossier doit prévaloir. Faire preuve de précipitation n'est pas opportun pour trouver des solutions constructives et pérennes pour le devenir de l'entreprenariat public auquel nous croyons et l'emploi que nous défendons.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir par rapport aux réponses données aux quatre premières questions ? M. MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum sur vos questions, conformément à notre ROI.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, je vous ferais le plaisir d'être même encore plus bref, ne vous tracassez pas.

Merci au Collège pour sa réponse et merci M. GILLARD mais je voudrais quand même... on ne voulait pas rentrer dans la politique politicienne sur l'avenir, la réforme, des Provinces. On souhaitait obtenir des réponses claires sur ce que la Province et le Collège comptait amener comme tentative de réforme.

Vous m'avez, je me suis senti un petit peu touché, traité de provincialiste convaincu, je vais vous tendre la main, je ne suis pas un provincialiste convaincu mais je suis prêt à me laisser convaincre par la Province et là, j'attends que le Collège montre sa détermination et son action et l'utilité de cette province et ce n'est pas en lâchant des mots comme harmonie, réforme, efficacité que ça va aller... il va falloir un moment mettre des choses sur la table de cette Commission présentée par le Gouvernement wallon et il va falloir aller plus loin que simplement le statu quo, qui est quelque chose qui n'est pas acceptable, l'inefficacité telle que les citoyens la perçoivent pour l'instant et simplement faire de la communication ça ne suffira pas non plus.

On attend de la part du Collège des réponses un peu plus concrètes et on espère qu'on pourra être tenu au courant aussi de l'avancement des travaux avec le Gouvernement wallon.

Concernant le train de nuit, j'en profite pour vous répondre que je vous remercie pour l'accueil favorable que vous faites à la question et vous dire qu'on compte sur vous et le Collège provincial pour effectuer un lobby simple mais efficace auprès et des instances fédérales mais aussi autrichiennes pour que le train de nuit pourra s'arrêter prochainement à Liège.

Merci beaucoup.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial Président, vous souhaitez réagir ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial Président.
- M. GILLARD, Député provincial Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci pour ce retour... Je ne comptais polémiquer au contraire, simplement rappeler qu'aucun avait plutôt envie de défendre l'institution d'autres un peu moins... ces rappels ne sont pas inutiles.

Par contre, si vous comptez vous engager dans une attitude constructive, ce dont je me réjouis, sachez qu'il est inutile aussi de vouloir aller plus vite que la musique.

Aujourd'hui, un Gouvernement est installé, des rencontres sont prévues très prochainement, et je ne manquerai pas de revenir à cette tribune pour vous tenir informé de l'avancement de ces discussions. Sachez que, un, vous parlez à la fois d'un groupe de travail qui doit s'installer au sein du Parlement wallon,, il n'appartient pas à la Province de décider quand ce groupe de travail va se réunir ni d'ailleurs de la composition, il est à espérer et je n'en doute pas qu'à tout le moins, l'APW sera représentée et sera certainement représentée par un certain nombre de Députés., ça vous pouvez être rassuré sur le sujet mais ça ressemble plutôt à un groupe de travail qui analysera, j'imagine, par le fond les différentes, en tout cas, chemin que la réforme devra prendre. Elle n'est pas inscrite a priori et donc nous serons acteur de cette évolution. Nous la souhaitons, mais nous ne pouvons pas a priori vous donner des résultats de ce travail qu'il n'ait lieu. Je rappelle que complémentairement à cela, l'APW ne reste pas les bras croisés. Après les études qui ont été faites en 2008 sur la fiscalité des Provinces, a fait réaliser tout un travail autour de l'institutionnel lui -même et aujourd'hui relance le monde académique pour qu'il travaille sur, de nouveau le même aspect mais révisé par rapport à la fiscalité, par rapport aux moyens et surtout de pouvoir démontrer, ce sont des choses qui vous seront communiquées également, à quel point la Province pallie, supplée de manière importante à des politiques qui devraient être menée au sein de la Communauté française comme au sein de la Région et qui aujourd'hui ne sont pas prises en charge et ce sont ces éléments-là complétés par de nouvelles missions comme celles liées aux Zones de Secours qui feront la pérennité des Provinces. Jamais nous n'avons dit qu'il fallait maintenir l'institution pour la beauté du cadre mais surtout pour les services qu'elle rendait à la population, je pense les professionnels qui œuvrent tous les jours pour la Province, plus de 6.000 agents et forcément c'est là qu'on doit voir l'intérêt des Provinces et des services qu'elle rend.

Alors, pour vous parler du train et pour vous dire qu'effectivement, c'est un sujet important aux yeux du Collège, vous ne devez pas avoir loupé le fait que la Province de Liège a récupéré la Présidence de l'EUREGIO Meuse Rhin et que deux thématiques complémentaires à celles qui étaient déjà dévolues à la Province, anciennement le Tourisme et la Sécurité, le Gouverneur est ici pour en attester, on a complété le souhait de voir deux autres thématiques traverser l'ensemble des décisions qui vont être prises au sein de cet organe et c'est la mobilité et la transition numérique et il y a un sujet complémentaire en matière de mobilité de transport c'est la ligne RO 18 qui fait aujourd'hui la jonction entre Aix-la-Chapelle et Maastricht et nous souhaitons la voir se poursuivre jusqu'à Liège. C'est le souhait également des partenaires allemands et hollandais, la seule chose c'est que la SNCB aujourd'hui utilise tous les moyens qu'elle a à sa disposition pour freiner la pénétration de ce train parce que forcément, il ressemble à une concurrence sur son territoire mais je pense qu'à partir du moment où depuis longtemps l'Union européenne a décidé, qu'un jour, et ce jour arrive, que le transport de passagers sera rendu au secteur concurrentiel, même si on peut pas forcément s'en réjouir, en tout cas à partir du moment où la décision est prise et que la mise en œuvre existe, nous ne pouvons souhaiter qu'une seule chose c'est de participer à son développement et donc de faire aussi appel à des consortiums qui ne sont pas uniquement Infrabel ou la SNCB.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pour la cinquième question référencée 19-20/A05, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

- M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc). M. le Président, j'aimerais prendre la parole 30 secondes suite à la réponse de M. le Député provincial Président.
 - M. LE PRESIDENT.- Allez-y M. RASSAA, vous avez la parole.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Simplement, M. le Président, d'abord, je me réjouis que le Collège réaffirme son soutien aux travailleurs et son soutien à l'actionnariat public mais négativement je note quand même une certaine déresponsabilisation parce qu'on veut renvoyer tout au management de NETHYS. Je pense que le premier actionnaire on a quand même des choses à dire et surtout que le Collège ne se prononce pas sur le type de Conseil d'Administration qu'on a mis en place. Je rappelle que remplacer trois grands patrons liégeois par trois grands patrons, on est en train de réinstaurer le même cercle vicieux qu'on a connu quand on a fait appel à Stéphane MOREAU à l'époque pour se lancer et je crains que les mêmes causes produisent les mêmes effets et alors dernière chose, je pense que ce qui serait intéressant serait d'appliquer, d'inviter à ce CA des représentants des travailleurs et des représentants des usagers, je pense que cela changerait clairement la donne au niveau de ce Conseil d'Administration.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur le Député provincial Président, une réaction ?
- M. GILLARD, Député provincial Président (à la tribune).- J'ai l'impression d'être un peu seul...

(Rires)

C'était une boutade!

Ce n'est pas de la déresponsabilisation, je pense que, M. Rafik RASSAA, vous visez un objectif. Vous m'avez entendu, je pense qu'on peut s'entendre sur un certain nombre de choses.

Vous ne pouvez pas nier que le CA... et vous ne devez pas confondre les administrateurs avec les gestionnaires parce que ça je pense que c'est une confusion que vous faites et qu'il est essentiel de distinguer les deux et donc... vous ne pouvez pas nier que nous nous sommes séparés, alors certes ils ont démissionné et c'est très bien que cela soit ainsi, et ensuite le nouveau CA installé s'est séparé du management.

Quand vous dites qu'on se déresponsabilise, moi je pense que nous devons être prudents parce que toute décision qui sera prise pourra être utilisée demain devant les Cours et Tribunaux et vous nous reprocherez demain de ne pas avoir pris demain la bonne décision qui pourra être cassée et qui sera donc en faveur de ceux que vous ne voulez plus voir mais il faut prudence et utiliser les voies qui sont celles qui me sont autorisées. Rien d'autre.

Si vous voulez en aparté je vous referai un cours sur, moi-même j'ai dû l'apprendre, je ne fais pas ici état d'omniscience, j'ai dû au cours de ces différents CA et Assemblées générales revenir aux fondamentaux et faire les distinctions entre d'une part, le droit public, d'une part le

droit privé et entre autre le droit des sociétés et ensuite la fonction d'un administrateur public avec un administrateur privé et puis, vous devez quand vous dites ensuite, et ça c'est la dernière partie, j'en resterai là, quand vous dites, on remplace trois patrons par trois autres... Un, c'est d'abord inexact, ils étaient neuf et deusio, les trois qui viennent, laissez leurs au moins la chance d'exister... comment voulez-vous... puisque c'est une des recommandations de la Commission d'enquête, c'est de dire que ces métiers doivent être sous la houlette de professionnels.

Comment voulez-vous trouver des professionnels qui s'occupent d'un secteur sans jamais y avoir participé ? D'où viendrait leur expertise ? Par effet magique ? Non, donc vous devez bien vous imaginez que les personnes doivent un tant soit peu connaître les secteurs dans lesquels ils agissent. Il n'empêche que quand nous aurons supprimé la structure intermédiaire qui est FINANPART, c'est une décision formelle, elle est prise, il n'y a plus qu'à la mettre en œuvre techniquement à la prochaine assemblée générale qui fera disparaître cette structure, alors effectivement le lien entre ENODIA et NETHYS sera plus direct, il n'y aura plus d'intermédiaire mais malgré tout ce sera un structure publique qui dialoguera avec une structure privée et dans laquelle on souhaite que les professionnels soient acteurs et que le management rende des comptes, c'est à l'important pour l'avenir et c'est ça que nous devons souhaiter et si demain les ventes sont cassées, ce que chacun peut souhaiter mais au-delà de ça, la réforme du périmètre devra être débattue. Une tentative a été débattue, elle ne semble pas rencontrer l'assentiment. Nous verrons quelle sera la prochaine proposition qui sera faite.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Pour la cinquième question référencée 19-20/A05, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Pour rappel, en janvier dernier, Engie-Electrabel a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire pour la construction d'un ensemble de trois bâtiments sur le site de la centrale nucléaire de Tihange, visant à stocker les combustibles usés après leur passage en piscine de refroidissement.

Ce projet suscite de nombreuses inquiétudes dans la population, mais aussi parmi les communes voisines de Tihange. Cinq d'entre elles ont ainsi émis un avis négatif à propos de cette demande de permis. Plus récemment, le Gouvernement néerlandais s'est lui aussi inquiété du projet.

Parmi les inquiétudes relevées, notons notamment la durée bien trop longue de ce stockage prévu jusqu'en 2100, sans aucune garantie de conservation et de contrôle durant 80 ans, l'absence de résistance aux chutes d'avions gros porteurs, ou encore le surdimensionnement manifeste du bâtiment envisagé.

Suite à cette mobilisation du terrain, l'administration de l'aménagement du territoire aurait également transmis un premier rapport très négatif aux autorités fédérales en charge du contrôle nucléaire.

J'attendais donc avec impatience l'avis du Collège et c'est avec étonnement que je l'ai lu dans la presse, alors que le PV de la réunion du Collège n'était pas encore sur le portail des Conseillers et que c'était le Gouverneur qui avait pris la décision, une décision positive... Je fus étonnée car en date du 17 septembre, son Service m'indiquait que c'était au Collège provincial et non au Gouverneur de remettre un avis concernant cette demande.

Mes questions : qui a, finalement, pris cette décision ? Quelle est-elle précisément ? Quelles sont les raisons qui vous ont amené à cette conclusion malgré le rapport très négatif de l'administration de l'aménagement du territoire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame Gaillard, vous nous interpellez sur le dossier relatif à la demande d'autorisation de création et d'exploitation d'un établissement de classe 1 sur le site de la Centrale Nucléaire de Tihange, dossier 10482, soumis à enquête publique.

Afin de vous donner une information complète et précise permettez-moi tout d'abord de rappeler que le dossier que vous évoquez doit suivre une double procédure d'autorisation.

D'une part, le projet est soumis à la législation régionale établie par le Code du Développement territorial, lequel n'attribue aucune compétence d'avis aux autorités provinciales.

D'autre part, il est régi par la législation fédérale, plus précisément par l'Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, lequel requiert, quant à lui, un avis du Collège provincial.

C'est dès lors dans ce second contexte législatif qu'en séance du 3 octobre 2019, le Collège provincial a été, à la requête de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, appelé à émettre un avis à l'endroit de la demande d'Electrabel SA tendant à obtenir l'autorisation d'implanter sur le site de la Central Nucléaire de Tihange une nouvelle installation pour l'entreposage des assemblages de combustible usé.

Cette installation est destinée à compléter la capacité d'entreposage actuelle sur le site, laquelle n'est pas suffisante en regard de la durée de vie de la centrale.

Le mode d'entreposage retenu pour cette installation est un entreposage à sec des assemblages de combustible usé dans des emballages conçus à cet effet et ayant la particularité d'en permettre l'entreposage, la manutention et le transport tant sur site que hors site.

Le bâtiment sera conçu pour une durée minimale de 80 ans.

A ce stade de la procédure, le Collège provincial a été mis en possession du dossier de demande d'autorisation ainsi que des deux avis scientifiques et techniques dont il avait déjà fait l'objet.

Tout d'abord, l'avis favorable émis par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, l'ONDRAF. Cet avis est assorti de recommandations destinées à maîtriser et réduire dans la mesure du possible les incertitudes et les risques inhérents à la longue période de stockage.

Ensuite, l'avis préalable provisoire favorable du Conseil Scientifique des Rayonnements Ionisants de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.

Le Collège n'a par ailleurs pas manqué d'être particulièrement attentif aux divers avis émis, après clôture des enquêtes publiques, par les neufs Communes situées dans un rayon de cinq kilomètres autour du site de la Centrale Nucléaire. Ces avis ayant – il faut le souligner – déjà été transmis directement par les Communes à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.

Sur base de la note d'instruction du dossier présentée par les services de Monsieur le Gouverneur, le Collège a estimé qu'en l'état actuel des politiques en matière de production énergétique et des capacités de stockage et de traitement des déchets produits par la centrale nucléaire, cet entreposage s'imposait comme une nécessité.

Il a donc pris la décision d'émettre un avis favorable à l'endroit du projet, sachant qu'à ce stade de la procédure d'autorisation, le projet devra encore faire l'objet d'une nouvelle analyse technique et scientifique par les services de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.

Le Collège a dès lors conditionné son avis favorable à la réalisation, préalablement à toute décision définitive de l'autorité fédérale compétente, d'une analyse technique et scientifique approfondie par des services spécialement compétents en la matière parmi lesquels, à tout le moins, le Conseil Scientifique de l'A.F.C.N. tout en précisant que cette analyse devait porter sur les éléments de la demande elle-même et rencontrer les conditions auxquelles les communes de Marchin, Villers-le-Bouillet et Wanze ont lié leurs avis favorables conditionnels respectifs ce, afin de tendre vers un niveau de sécurité optimale dans le cadre de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

La position défavorable de la Région wallonne dans le cadre de ses compétences, fusset-elle connue au moment de notre décision – et ce n'était pas le cas –, n'aurait pas influé sur le sens de cette dernière qui se veut constructive et réaliste.

En espérant que ceci vous ait éclairé, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/029 : Proposition d'un membre du Conseil provincial visant la création d'une commission spéciale : « Lutte et adaptation aux changements climatiques ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/029).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. Celui-ci a décidé par consensus de reporter ce point et de le porter à l'examen de la 4ème Commission et ce, compte tenu du fait qu'une deuxième motion a été déposée par le même groupe.

Nous aurons donc l'occasion de revoir ce point par la suite.

Document 19-20/001 : Budget provincial 2019 - 3ème série de modifications

Document 19-20/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – $4^{\text{ème}}$ série.

Document 19-20/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Règlement général de perception des taxes provinciales.

Document 19-20/004: Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 19-20/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 19-20/006: Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 19-20/007: Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 19-20/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 19-20/009: Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 - Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 19-20/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2020.

Document 19-20/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2020, y compris la note de politique générale.

Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux Commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivants l'approbation par la tutelle du budget.

Enfin, tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur et je dis cela pour les personnes qui ont déjà déposé des amendements par mail.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour actualisé (19-20/001, 19-20/002, 19-20/003, 19-20/004, 19-20/005, 19-20/006, 19-20/007, 19-20/008, 19-20/009, 19-20/010, 19-20/011).

Les documents 19-20/001 et 19-20/010 ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 19-20/002 à 009 et 19-20/011 ont, quant à eux, été soumis à l'examen de la troisième Commission.

En deuxième Commission, les documents 19-20/001 et 19-20/010 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Madame Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre deuxième commission s'est réunie vendredi 18 octobre et a examiné les documents venant d'être mentionnés.

Une première question est posée sur les fluctuations positives et négatives relatives aux rémunérations du personnel : cela est-il dû à des transferts de personnel ? Il nous est répondu que cela est dû à l'évolution du personnel entre les services, d'autres personnes n'ayant pas été engagées, ceci est la fluctuation naturelle.

Une question est posée au sujet de l'article 101/624110/01 : pourquoi le budget après modification est-il augmenté de 2.924.935 € ? Une précision est tout d'abord donnée : deux fonds de pension différents sont utilisés : Ethias pour le personnel et OGEO pour les députés provinciaux, repris à deux articles budgétaires différents.

La raison du changement est la mesure contraignante suivante : ils doivent assurer une couverture à 120% de leurs engagements en matière de pension. Par rapport au fond cautionné, ils doivent alimenter à nouveau le fond qui demande 120%.

Pour l'article 101/624200/01 pourquoi une augmentation de 95.000 € pour les pensions de retraite aux anciens députés provinciaux ? Trop peu était prévu pour l'engagement jusqu'à la fin de l'année, il n'y avait pas suffisamment qui avait été provisionné. Sans doute l'index n'avait pas été prévu initialement non plus. Cette dépense est égale au montant en recette de l'article 101/742170. Il est ajouté qu'une analyse est en cours quant à l'évolution des fonds de pension.

Article 060/681060/01 : pourquoi une augmentation d'1.500.446 € ? Les dépenses sont prévues sur l'année, lorsqu'à la fin de l'année la somme n'est pas dépensée dans son intégralité, le montant non dépensé est remis en réserve par l'écriture. Cela est d'ailleurs à mettre en lien avec la diminution d'un million à l'article 104/262400/962433.

Article 760/221010 : une question est posée quant au détail de l'augmentation relative au domaine provincial de Wégimont. Il est répondu que ces détails se trouvent dans l'annexe de programme des travaux d'investissement.

Article 000/642090 : cette ligne est déplacée à l'article 000/64200001, sur recommandation de la cour des comptes.

Article 552/742200/01 : il est demandé si la diminution de la ristourne intercommunale ne concerne qu'ENODIA, la réponse est oui.

Ensuite article 764/742500/01 : pourquoi l'estimation 2020 s'élève-t-elle à 116.500 € ? L'organisation de grands événements fait que l'on a réattribué des dépenses et recettes dans les départements concernés Flèche wallonne et Liège-Bastogne-Liège.

Par rapport à l'article 104/613100/01 il est également demandé ce qui justifie une telle augmentation pour 2020 ? Cela est en rapport avec les grands événements.

Article 871/610 : pourquoi un nouvel article de $6.000 \in$ pour 2020 pour loyer d'immeubles et charges locatives ? Ce n'est pas une nouvelle implantation. Au départ location ponctuelle pour les besoins du service, cela est devenu une nécessité d'où le fait d'avoir extrait la convention et de l'identifier à présent en loyer.

Article 872/642630 : pourquoi passe-t-on d'un million à 750.000 € en 2020 ? Les montants sont régressifs en fonction des années, diminuant sur 10 ans.

Article 104/628010 : il est demandé ce qu'est un remboursement de traitement ? Il nous est répondu que cela est relatif aux agents régionaux, que les remboursements de traitement sont des détachements.

Article 104/640103 : il est demandé pourquoi 200.000 € sont prévus dans le budget 2020 facultatif ? Une explication est donnée sur l'utilisation de ces chapiteaux : ceux-ci sont prêtés aux ASBL, communes etc., ceux-ci commencent à s'abimer. Cet article est donc prévu pour pallier à ce problème de chapiteaux, il y aura un marché public ouvert auquel ils pourront souscrire. Le but étant d'avoir des chapiteaux provinciaux à utilisation provinciale ainsi qu'un marché stock pour continuer à soutenir les ASBL et communes.

Article 104/640130 : il est demandé pourquoi le subside octroyé à Liège Métropole reste identique et n'est pas indexé ? Il est répondu que si cela s'avère nécessaire, cela sera adapté mais il faut que la demande se fasse sentir.

Article 351/613200 : il est demandé pourquoi une si grosse différence est visible entre les années 2018, 2019 et 2020 pour le fonctionnement technique de la sécurité publique ? Il est répondu qu'il s'agit du dispatching au sens large, du soutien nécessaire aux services de secours.

Article 752/650010 : il est demandé pourquoi les intérêts d'emprunts ont augmenté entre 2018 et 2020 ? Il est répondu que cela est fonction des projets prévus à l'extraordinaire. La somme prévue sera adaptée en fonction de ce qui se fera ou pas l'année prochaine comme projets.

Article 764/620000 : il est demandé pourquoi les rémunérations du service des sports augmentent de 100.000 €? Il est répondu qu'un index de 2% est à prévoir pour l'année prochaine. Ensuite, les mouvements de personnel sont aussi à prévoir.

Article 764/430030 : il est demandé pourquoi une somme n'est plus réservée aux remboursements d'emprunts pour la piste d'apprentissage cycliste ? Il est répondu que le prêt est fini.

Article 834/640626 : il est demandé ce que reprend l'œuvre pour les personnes du troisième âge. Il est répondu que cet article reprend l'octroi des primes annuelles de $54 \in à$ certaines personnes qui répondent à certains critères de handicap, de revenu, d'âge, afin de bénéficier du bouton d'urgence.

Article 871/613400: il est demandé pourquoi les frais d'usage des véhicules vont doubler en 2020 ? Il est répondu que cela est dû à la réhabilitation de remorques.

Article 872/642630 : il est demandé pourquoi ce montant d'intervention dans le déficit des hôpitaux diminue d'année en année ? Il est répondu que c'est le montant dégressif octroyé sur base d'une convention de 10 ans, conclue en 2013, jusque 2023 donc. Cette convention avait été discutée suite à la problématique de gestion de l'hôpital de Lierneux en 2013, un audit a alors été fait dont la conclusion était que d'autres structures seraient plus opportunes pour en reprendre la gestion, et ça sera ISoSL. S'en sont suivies des négociations qui ont abouti à cette convention.

Article 764/221010 : il est demandé ce qu'est la recharge que contiennent les frais d'aménagement. La réponse est que ce terrain étant synthétique, les recharges sont les billes composantes (non-toxiques).

Article 834/613027 : la question porte ici sur les projets intergénérationnels pour les personnes âgées : pourquoi un seul euro est rapporté au budget 2020 ? Il nous est répondu que la volonté existe de mener un projet participatif, mais la forme exacte n'est pas encore arrêtée.

Une dernière question a comme objet la problématique B post qui se trouve dans les rapports de commission mais n'est pas reprise dans le budget. La raison avancée est qu'il n'y a pas de crédit en 2020. Pour les élections communales et provinciales, la province s'est occupée d'une partie du payement pour les provinces et les communes et la dernière facture à ce sujet était l'été passé. A partir de l'année prochaine, des créances seront sollicités aux communes, il n'y aura donc plus de dépenses à ce sujet mais certaines recettes.

Les points sont adoptés à 7 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce rapport plus que complet. En troisième Commission, les documents 19-20/002, 003, 004, 005, 006, 007, 008, 009 et 011 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 5 abstentions, pour les documents 19-20/002, 004, 005, 006, 007, 008 et 011 et par 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, pour les documents 19-20/003 et 009.

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Je vous informe que j'appellerai en premier Mme Caroline LEBEAU, Sandrina GAILLARD, M. Julien VANDEBURIE, M. Marc MAGNERY et Mme Nicole MARECHAL qui ont déjà déposé des amendements budgétaire. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. OSSEMANN, M. FERNANDEZ, M. CAPPA, M. RASSAA, Mme CRAEN, M. DELREZ, Mme SCHEEN, Mme LACOMBLE, M. NAVET, Mme NANDRIN, M. CIALONE, M. DEGEY, Mme MONVILLE, M. SCHROBILTGEN, M. ERNST, M. BASTIN.

J'invite les intervenants à se présenter à la tribune.

Pour commencer, j'invite Mme Caroline LEBEAU à prendre la parole. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale. C'est Mme SAMEDI qui va intervenir pour Mme LEBEAU.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (à la tribune).- Bonjour à tous, les amendements sont préparés par Mme LEBEAU, Mme HAUREGARD et moi-même.

Nous aimerions ouvrir un euro prévisionnel sur dans le cadre de la candidature de la Province à l'appel à projet européen "Life".

Ce projet a pour but de verduriser les espaces publics, compensation avec des murs, toits végétales. Dans la mesure ou la Province se devra d'avancer dans cette dynamique et réflexion rapidement. Rien ne remplace la fraîcheur apportée par la verdure, et les températures annoncées dans les prochaines années risquent de devenir très vite insupportables dans le cadre de vie actuel.

Amendement 2 : un euro prévisionnel afin de mesurer l'impact des émissions CO₂ concernant tout évènement se déroulant sur la Province en s'appuyant sur les compétences d'un bureau externe. Ceci afin de sensibiliser les gens, organisateurs compris, en les informant et en les outillant de façon à réduire au maximum leur empreinte écologique.

Amendement 3 : un euro prévisionnel concernant un partenariat avec les communes pour offrir un arbre : arbuste, fruitiers, mellifères ... lors d'une naissance en privilégiant les espèces indigènes, en collaboration avec la Reid par exemple.

Amendement 4 : 1 euro prévisionnel en recette pour mettre à disposition les outils, drones par exemple, aux communes à prix démocratiques comprenant les locations du matériel ainsi que le support de l'employé provincial. Afin de leur permettre de faire un cadastre des toitures de leurs communes et donc de permettre une optimisation des subsides en matière d'isolation etc. en identifiant les déperditions, nous nous donnons les moyens d'arriver aux objectifs fixés par Paris.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Pour le groupe ECOLO je dépose ce jour 2 amendements budgétaires d'1 euro provisionnel pour l'ouverture d'une antenne du CaSS sur l'arrondissement de Huy après analyse des besoins.

Au lendemain de la journée de la lutte contre la pauvreté de ce jeudi 17 octobre, où on rappelait certains chiffres : que tous les CPAS des grandes villes sont en faillite virtuelle, en cause une augmentation de plus de 80% en 10 ans des bénéficiaires du revenu d'intégration ; qu'un ménage sur cinq en Belgique vit dans une situation de précarité énergétique, alors que le fond Gaz et électricité dont l'indexation est gelée depuis 2012 a besoin de 30 millions de plus. Ce qui signifie que des demandes d'aide énergétique commencent à être refusées car le fond alloué est épuisé, du jamais vu !

En 2017, 21,8 % de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté.

Pire, En Wallonie, sur base des revenus de 2017, 51,6 % de la population vivant dans un ménage monoparental disposait d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté.

Plus d'un enfant sur 4 vit sous le seuil de pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et dans les ménages sans emploi, le phénomène est encore plus vivace: dans 50% des cas, les enfants sont privés d'au moins 3 "besoins", comme manger des fruits et légumes, pouvoir participer à des excursions scolaires, avoir deux paires de chaussures...

Une grande partie de la population de l'arrondissement de Huy présente une grande précarité : les CPAS de Villers-le-Bouillet, de Marchin, de Wanze, d'Engis et de Huy avec plus de 1000 RIS sont nettement au-dessus de la médiane wallonne.

Huy est une des villes de la région wallonne où il y a le plus grand nombre de revenus d'intégration.

De plus, cette précarité engendre une augmentation de la violence comme l'a montré l'assassinat de Valentin ou, récemment, le braquage d'une station-service, ces 2 évènements ont été perpétrés par des mineurs.

Les ASBL sociales, les CPAS, le SAJ et le SPJ de l'arrondissement sont saturés et sont en demande de toute aide possible et disponible.

La création d'une 1ere ligne sociale serait donc d'une grande nécessité et d'une grande aide.

Le CaSS pourrait-il donc analyser la pertinence de mettre une antenne sur l'arrondissement de Huy en plus du bus itinérant, en concertation avec le réseau associatif existant et les CPAS de l'arrondissement pour répondre aux besoins des trop nombreux citoyens en difficulté ?

Amendement budgétaire suivant.

Pour le Groupe Ecolo, je dépose ce jour deux amendements budgétaire d'un euro prévisionnel pour l'l'installation de fontaines à eau potable reliées au réseau dans toute les implantations provinciales (sans gobelet à usage unique) et la possibilité d'offrir à chaque membre du personnel provincial une gourde.

Dans sa déclaration de politique générale 2018 - 2024, la Province de Liège insiste sur sa volonté d'être une « Province durable", l'institution se devant de montrer l'exemple par la mise en œuvre d'actions de tout genre et de toute ampleur concernant les économies d'énergie, la généralisation du tri sur l'ensemble des implantations provinciales, la réduction des déchets.

Est-ce que vous savez ce que c'est ? C'est la quantité de plastique que chacun d'entre nous, nous ingurgitons chaque semaine...

Le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, l'installation d'une telle fontaine avec l'utilisation d'une gourde réduirait drastiquement les déchets plastiques et compléterait ainsi l'installation des poubelles à tri et serait parfaitement congruente avec la Déclaration.

Afin de connaître les joies du réutilisable, permettez-nous de vous offrir un petit présent...

M. LE PRESIDENT. – Vous avez terminé? Je constate que le Collège a beaucoup de chance... Quelqu'un souhaite poser la guestion de M. VANDEBURIE?

En attendant, je demande à M. MAGNERY de venir.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Comme vous l'avez compris, le Groupe ECOLO souhaite vraiment des discussions politiques en ajoutant ces lignes d'un euro prévisionnel sur certains postes. Elle souhaite vraiment pouvoir donner des impulsions sur certaines thématiques.

Moi, j'aimerais insister sur deux thématiques et demander l'ouverture de deux postes budgétaires.

Le premier serait un euro prévisionnel pour la retransmission en direct et en streaming des séances de notre Conseil sur le site internet de la Province voire sur sa page facebook.

Vous pourrez lire la justification qui vous sera transmise et que j'ai ici sous les yeux mais il n'y a plus aucune assemblée plénière législative en Belgique qui ne se pose la question ou qui ne retransmette déjà ses débats.

Ce serait vraiment prêcher une guerre en retard pour la Province de Liège que refuser et de ne pas mettre en place un tel... la possibilité d'un tel visionnage.

Mon second amendement budgétaire concerne lui les infrastructures liées au cyclisme au quotidien. La Commune, la Province pardon, soutient les communes dans des projets de supracommunalité mais nous souhaiterions que la Province dédie spécialement une partie de son budget à l'aménagement de pistes cyclables intercommunales, c'est-à-dire construites sur plusieurs communes.

Et là aussi, comme pour les autres postes budgétaires, nous souhaiterions ouvrir le débat avec l'ouverture d'un poste budgétaire dédié aux projets de développement d'infrastructures liés au vélo et uniquement pour cela pas des projets supracommunaux qui vont dans tous les sens. Nous souhaiterions une ligne budgétaire dédiée aux voies cyclables bien sûr d'un euro prévisionnel dans un premier temps parce que nous souhaitons mener la réflexion également en commission.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Madame MARECHAL, à venir à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vous amènerai une gourde aussi la prochaine fois...

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités, je voudrais évoquer ici un être dont on n'a sans doute jamais parlé dans cette vénérable assemblée.... Quoi que, parce que le dernier loup qui a été abattu en Belgique, puisque ce c'est bien du loup qu'il s'agit, l'a été en 1898 et la Province depuis 1831 donc, peut-être y at-on déjà parlé du loup. Mais c'est le présent qui nous intéresse, c'est le retour du loup. Il est là, il est arrivé naturellement, il est arrivé par l'Italie, la France, l'Allemagne et il est désormais en Belgique.

On comptait dans la Province du Limbourg, un couple de loups. La femelle, appelée Naya, a mis des jeunes au monde. Elle et ses petits ont disparu des radars depuis 4 mois. Il est à peu près certains qu'elle a été tuée, ainsi que ses louveteaux, par deux chasseurs, pas par des braconniers. C'est la conclusion d'une étude menée par l'Agence flamande Natuur en Bos. Cet événement a créé un émoi certain auprès de la population.

Le loup figure sur la liste des espèces strictement protégées de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels de l'Europe. Il est protégé par la Directive européenne et par la loi belge en 1973 sur la conservation de la nature. Par ailleurs, le loup a été ajouté à la liste de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 octobre 1998 des espèces animales dont les dommages peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

A côté de cet arsenal de mesures de protection, les pouvoirs locaux et provinciaux peuvent également agir. Et la Province de Liège est en première ligne puisqu'un loup, appelé Akela après un sondage réalisé par Natagora auprès de, la population, est installé dans les Hautes Fagnes. Notre Province compte plusieurs couverts forestiers d'importance, donc d'autres loups pourraient traverser notre Province, ou s'y installer.

La Région Wallonne a déjà mis sur pied un groupe de réseau autour du retour du loup, réunissant administration, experts, associations de protection de la nature, éleveurs et chasseurs. La Ministre de l'Environnement annonce qu'elle va travailler rapidement à un 'Plan Loup' dont l'objectif serait d'assurer une bonne cohabitation entre les loups, les éleveurs, les chasseurs et les habitants.

On constate dans les pays où le loup s'est installé qu'il a une action positive sur la limitation des populations des gibiers. Ça en fait un compétiteur des chasseurs, qu'il faut particulièrement sensibiliser. On sait que certains des chasseurs voient le loup comme un beau trophée de chasse ...

La Province peut agir elle aussi et être « Wolf friendly ». Ce qui signifie qu'elle s'engage à favoriser la cohabitation harmonieuse entre l'homme et le loup.

Le retour du loup peut inspirer de la crainte auprès de la population. La probabilité de le rencontrer est cependant extrêmement faible et le loup préférera toujours éviter tout contact avec l'homme. Mais il faut développer une sensibilisation de la population. La Province de Liège étant le pouvoir organisateur du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel où vit Akela est concernée au premier chef!

Je propose donc la création d'un nouvel item au Budget, intitulé : « La Province de Liège Wolf Friendly » : 560/640366/01, avec inscription d'un euro provisionnel.

Ce poste budgétaire permettra d'entamer plusieurs actions, chacune relevant d'un domaine dans lequel la Province exerce déjà des compétences : collaborer d'ores et déjà avec le Département de la Nature et des Forêts et le 'réseau Loup' wallon pour anticiper l'arrivée du loup sur son territoire ; organiser des actions de sensibilisation à destination de la population pour l'informer sur la manière de se comporter en présence d'un loup, par exemple via l'organisation d'une exposition; la Maison du Parc est évidemment toute indiquée pour développer de telles actions ; expliquer aux agriculteurs les moyens qui existent pour éviter les attaques sur le bétail et leur faire savoir comment se faire indemniser, le cas échéant ; oeuvrer à la sensibilisation des chasseurs sur la protection du loup parce que j'ai trouvé dans le budget un article budgétaire qui s'intitule soutien à la chasse et aux différents acteurs qui contribuent à une préservation de la faune et de la flore donc là aussi la compétence est tout à fait possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Mme Sandrina GAILLARD à venir à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Au nom du groupe Ecolo, Julien dépose un nouvel amendement ce jour. Création d'un article budgétaire visant à mettre en place un parc paysager supracommunal sur le site du Ry-Ponet.

Lors de sa séance du 31 janvier 2019, la Province, via la voix du Député-Président, montrait son intérêt à la préservation du site paysager du Ry-Ponet. Dans son plan stratégique, la Ville de Liège a décidé de réaliser un Master Plan pour le site.

Ce site occupant le territoire de 4 communes, il serait utile que la Province, dans le cadre de ses missions de supracommunalité, puisse aider les communes en ce sens.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. OSSEMANN à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Depuis le début de mon mandat en tant que Conseiller provincial en 2012, j'ai constaté que l'entente entre la Province de Liège la Deutschsprachige Gemeinschaft et la Bürgermeisterkonverenz s'est améliorée.

Je crois pouvoir également dire que le dialogue que j'ai mené y ai contribué.

Depuis le dernier accord de coopération entre la Communauté germanophone, la Conférence des bourgmestres et la Province de Liège, la Province de Liège a versé des sommes supplémentaires dans la région de la langue allemande.

En plus de l'accord susmentionné, 866.575 € en moyenne ont été versés chaque année au cours des trois dernières années. Ces fonds supplémentaires ont profité aux communes et à diverses institutions.

Une évolution encourageante dans l'intérêt des citoyens de « Ostbelgien », l'Est de la Belgique.

De nouvelles demandes de soutien sont constamment adressées à la Province afin de répondre aux besoins quotidiens.

Actuellement, il y a des demandes en cours comme celle de la KAP, pour un projet recherche-action concernant comment intégrer les parents dans les devoirs scolaires de leur enfants au niveau primaire; ou un soutien aux conducteurs d'ambulances, qui doivent être titulaires d'un conduire C1, car les ambulances de mieux en mieux équipées dépassent le poids total de 3,5 tonnes ; etc. il y a d'autres exemples ou d'autres demandes.

A Elsenborn, un centre de ski de fond et de biathlon sera bientôt construit. Un projet qui traverse les frontières, les régions et, de plus, des clubs des communautés francophones s'y conformeront. Un projet international!

J'aimerais aussi que la Province de Liège se joigne à cela.

Il existe de nombreuses associations et fédérations germanophones qui demandent l'aide de la Province. En doit souligné que de nombreuses associations comptent également un grand nombre de membres francophones.

Il n'est pas possible de les inclure tous dans un accord de coopération. S'ils n'y apparaissent pas, cela ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas être pris en compte. Non, ils devraient également être pris en compte dans la mesure du possible et être en mesure de demander des subventions, indépendamment de celles qui sont leur accordées par la communauté germanophone.

Je parle ici de subventions de fonctionnement et de projets!

Je pense également que les deux hôpitaux d'Eupen et de Sankt—Vith devraient recevoir une subvention de fonctionnement ; pour la gestion des services généraux, en particulier le multilinguisme; pour une bonne mise en réseau avec fibre optique avec les autres hôpitaux suprarégional ; pour les services déficitaires du SMUR, et il y a d'autres exemples de pourquoi.

Chers collègues,

En tant que conseiller provincial germanophone, je me suis limité aux besoins des citoyens de l'Est de la Belgique, Ostbelgien, ce qui ne signifie pas pour autant que je ne soutienne

pas les nombreuses activités organisées ailleurs dans notre province de Liège et dont tous bénéficient directement ou indirectement, y compris les citoyens de langue allemande.

Je me réjouis que le Collège provincial s'engage sur le territoire de la Province de Liège, même si cela ne peut pas toujours se faire à la satisfaction de tous.

Je suis convaincu qu'un bon dialogue se poursuivra entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres et que la coopération peut être encore élargie.

Développons un nouvel accord de coopération l'année prochaine pour les années 2021 à 2024 dans l'intérêt des citoyens.

Je tiens à vous remercier pour ce qui a déjà été accompli et je me réjouis de construire l'avenir, avec tous ces facettes et particularités, ensemble.

J'approuverai le budget.

Ich bedanke mich für Ihre Aufmerksamkeit.

Merci pour votre attention.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. FERNANDEZ à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. FERNANDEZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Aujourd'hui, le Tourisme est devenu un atout majeur pour notre Province. Nous en sommes tous bien conscients et chaque acteur concerné contribue à cette belle réussite.

D'ailleurs, bon nombre de tours opérateurs considèrent notre destination comme étant un « must en matière touristique », tant par la diversité de notre patrimoine architectural, culturel et gastronomique.

De plus, il est important de souligner le niveau de qualité et le professionnalisme de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège en la matière.

C'est pourquoi je souhaite poser deux questions précises et ensuite, je souhaite revenir sur une demande que j'ai faite à cette même tribune.

Première question : j'ai lu dans la presse récemment que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège avait, même à Liège, Huy et Verviers, des actions de sensibilisation à l'accessibilité des personnes ouvertes au public. Monsieur le Député, pourriez-vous nous en dire davantage sur ces journées de sensibilisation ?

Deuxième question : il y a un peu plus d'an an, votre prédécesseur inaugurait la première balise au réseau cyclotouristique en point-nœuds. Pourriez-vous nous réexpliquer en quoi consiste ce balisage et informer sur l'avancement de ce chantier.

Permettez-moi maintenant de revenir sur une réflexion qui a fait ses preuves chez nos voisins, et qui pourrait s'adapter à notre Province.

C'est un touriste un peu particulier, mais non moins fidèle : c'est le pêcheur. Ce qui a permis la création et le développement d'infrastructures touristiques gîtes et campings de pêche.

Je pense que cette formule peut s'appliquer avec succès dans notre Province qui compte bon nombre de lacs, étangs et rivières, et qu'elle doit en tout cas rencontrer la préoccupation des hôteliers à la recherche d'une clientèle, en dehors de la saison touristique traditionnelle.

En conclusion, Monsieur le Député, mes chers Collègues, préparez vos musettes, sortez les hameçons, et prenez la mouche!

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. Serge CAPPA à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
 - M. CAPPA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une simple question pour le Député Président. Il est inscrit dans le budget 2020 à l'article 104/612400/01 « Frais de fonctionnement - Mobilité » une somme de 50.000 € pour honoraires, bureau d'études.

Question simple, pourriez-vous nous dire pour quel projet cette somme est réservée ?

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent M. RASSAA à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers.

A l'occasion du Conseil provincial de ce jeudi 31 janvier, j'ai interpellé le Collège provincial pour demander l'organisation d'un salon alternatif du vélo en Province de Liège. Le Collège, par la voix de Katty Firquet, a manifesté de l'intérêt pour cette proposition.

Madame Firquet, Vous m'aviez notamment répondu que vous solliciterez le Département des Sports pour organiser un tel événement en 2020. Vous avez aussi précisé qu'il s'agira d'une initiative publique transversale alliant différentes thématiques liées à la pratique du vélo (sport, sante, environnement, mobilité douce et tourisme) et ce, en collaboration avec le monde associatif comme je l'avais formulé dans ma demande initiale.

Aujourd'hui, nous sommes à l'heure du vote des budgets pour 2020. A la lecture de la Déclaration de Politique générale et épluchant les chiffres du Département des Sports, je ne vois aucune trace de la programme d'un tel Salon du Vélo.

Je me permets donc de me rappeler à votre bon souvenir et de propose un amendement tout simple : l'ouverture d'un article budgétaire prévisionnel d'un euro pour la programmation de cet événement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Mme CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CRAEN, Conseillère provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Une autre Conseillère en a déjà parlé mais je veux y revenir brièvement.

Il y a quelques jours la journée mondiale de lutte contre la pauvreté est venue, une nouvelle fois, nous rappeler la réalité de chiffres toujours plus alarmants.

Plus d'un wallon sur quatre (26,2%) vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le lancement du CaSS, Carrefour Santé Social, en 2018 a certainement constitué une avancée dans l'engagement de la Province de Liège dans la lutte contre la pauvreté. En ciblant les populations sans domicile fixe les plus fragilisées et en alliant, au sein du même dispositif, la satisfaction de besoins primaires via un espace sanitaire et une accroche sociale par la présence de travailleurs de première ligne dans la salle de détente, le CaSS a permis l'accueil et l'orientation de plusieurs centaines de personnes en grande précarité.

Parmi les besoins identifiés par le service d'orientation présent au CaSS, 25 % des demandes concernaient le logement, 14 / 60 selon de le dernier rapport d'activités. Nous savons qu'une lutte efficace contre la grande précarité doit être couplée à une politique du relogement. Plusieurs villes de la Province de Liège se lancent dans le cadre de leurs Plans de Cohésion Sociale dans de nouvelles actions de « Housing First » ou « Logement d'abord ».

Ces plans sont sous-financés et entrent bien souvent en concurrence avec d'autres actions sociales tout aussi nécessaires comme l'accueil de jour notamment.

La Province, partenaire des communes, et surtout avec un département « Santé et Affaires sociales », peut contribuer à la coordination des différentes politiques de « Housing First » dans les communes tout en s'impliquant eue- même dans la mise à disposition de structures de logements d'urgence.

Autre proposition en lien avec la lutte contre la pauvreté, le PTB souhaite qu'un article budgétaire soit ouvert pour mettre en place, au sein du Département Affaires sociales, une

cellule de lutte contre l'illettrisme.

10% de la population belge est considérée aujourd'hui victime de cette fracture sociale. Une telle cellule existe dans d'autres provinces, prodigue notamment des formations et soutient activement des initiatives des pouvoirs locaux ou émanant du monde associatif.

La pauvreté n'est pas une fatalité. Nous pensons que l'institution provinciale doit s'engager plus activement et financièrement dans cette lutte nécessaire pour une vie digne de tous.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vais être un petit peu long dans la mesure où je vais faire deux interventions à la suite chacune assortie d'une demande d'amendement budgétaire et liées à la thématique de l'enseignement supérieur.

Première proposition.

Comme cela a été rappelé récemment dans cette enceinte, le Décret « Paysage » a flexibilisé les études supérieures en rendant chaque étudiant individuellement responsable d'organiser son cursus. De l'avis de tous les observateurs et experts, cette flexibilité accrue eu a pour conséquence un allongement parfois considérable de la durée des études et donc, au final, l'augmentation du budget consacré aux études par les personnes et, dans certains cas, l'aggravation de la précarité étudiante.

Dans ce contexte, il paraît d'autant plus important de s'assurer que les dispositions du Décret « Paysage », qui seraient plus avantageuses pour les étudiants, soient suivies d'effet elles aussi.

Or justement, certains aspects du texte se veulent, incontestablement, progressistes. Conformément aux articles 77 et 78 du Décret, les supports de cours jugés indispensables pour permettre aux étudiants d'acquérir les compétences visées dans le cadre de chaque cours, doivent obligatoirement être identifiés et mis en ligne. Ceci concerne les notes de cours, syllabus, dossiers de documentation, présentations PowerPoint, et la seule exception — nous y reviendrons — vise les manuels protégés par des droits d'auteur. Le but de cette disposition est évidemment de se rapprocher le plus possible de la gratuité du matériel didactique dont l'acquisition est obligatoire pour les étudiants. Tel est l'esprit du Décret, même si l'on peut craindre que la mise en ligne des documents s'avère en réalité très insuffisante pour atteindre cet objectif de gratuité, et conduit surtout à différer ou externaliser les coûts, qui prendront dorénavant la forme de frais d'impression à domicile, de frais de matériel informatique, et à terme de frais de consultation chez les ophtalmologues.

Alors, à la Haute École de la Province de Liège, comment ces dispositifs ont-ils été transposés dans les pratiques? Et bien, chez nous aussi, l'objectif de gratuité rencontré par le truchement de la mise en ligne des supports et notes de cours. On constate pourtant en examinant le projet de budget provincial pour 2020, que des recettes importantes sont enregistrées sous une rubrique intitulée «Droits d'inscription et vente de syllabus». Les habitudes comptables empêchent apparemment d'identifier la part qui revient à la vente de matériel didactique dans cette entrée composite.

Le PTB aimerait pouvoir disposer d'informations plus précises en la matière, afin de mesurer la part exacte du budget des étudiants qui reste consacrée à un poste, les syllabus, dont l'esprit du Décret veut qu'ils ne devraient plus coûter grand' chose. Mais il y a plus.

Profitant de ce que le Décret exempte les ouvrages protégés par des droits d'auteur de la typologie des documents destinés à être mis en ligne, la mission a été confiée aux Editions de la Province de Liège d'éditer sous la forme de livres un nombre croissant de documents, rédigés par les enseignants, dont le contenu et la vocation ne les distinguent pourtant guère du statut de notes de cours. C'est ainsi que, dans le panier d'achat des étudiants, la masse des documents bon marché ou gratuits, en ligne, a sensiblement diminué, tandis que le nombre d'ouvrages protégés par des droits a augmenté de manière proportionnelle, en faisant exploser la facture d'autant. C'est évidemment légal, mais c'est contraire à l'esprit du Décret, dont il sera décidément dit qu'il ne devait pas comporter de dimension véritablement progressiste.

Le PTB souhaite l'inscription au budget 2020 d'un euro prévisionnel dans le but d'assurer la gratuité réelle des « notes de cours, syllabus, dossiers de documentation » et de tous les documents dûment identifiés dossiers de documentation dans les engagements pédagogiques comme indispensable à l'obtention des compétences requises, en conformité avec l'esprit du Décret Paysage.

Cela pourra prendre la forme d'une augmentation de la dotation des Editions de la Province de Liège, pour permettre à cette dernière de poursuivre sa politique éditoriale en matière d'ouvrages didactiques si cela est jugé utile, mais à la condition que les étudiants ne soient pas pénalisés par les prix proposés. En toute logique et dans l'esprit du Décret, les ouvrages didactiques publiés par les Editions de la Province de Liège, à défaut peut-être de pouvoir être mis en ligne, devraient en tout cas être mis gratuitement à la disposition des étudiants.

C'était la première proposition. Voici la seconde.

La Haute Ecole de la Province de Liège s'enorgueillit volontiers de sa politique de modernisation des bibliothèques, laquelle se déploie dans le cadre d'un plan de développement conduit sous l'égide de la Commission Bibliothèques et Services académiques collectifs de l'ARES (Académie de Recherches et d'Enseignement supérieur), avec notamment, au niveau provincial, la mise en place d'une « Commission des Bibliothèques HEPL » dont les premières actions ont commencé d'être posées, d'une manière que nous avons saluée dans le cadre des travaux de la 5eme Commission. C'est ainsi qu'ont eu lieu déjà une harmonisation des ROI en vigueur sur les différents sites ; un état des lieux et une identification des besoins, par l'entremise notamment d'une enquête de satisfaction à l'attention des enseignants, du personnel, et des étudiants; et

encore l'acquisition, en collaboration avec l'Université, d'un logiciel de détection du plagiat surtout utile pour les enseignants.

On peut cependant s'étonner de la lenteur mise par cette politique à se traduire en véritable progrès du point de vue des étudiants. Comment se fait-il que les résultats de l'enquête de satisfaction n'aient pas encore été publiés ? Comment se fait-il que le Budget 2020 ne reflète pas plus clairement la volonté annoncée d'investir dans le secteur des bibliothèques ?

A l'occasion d'une petite visite de courtoisie réalisée par mes soins sur quelques—uns des sites concernés, j'ai eu l'occasion de me rendre compte personnellement non seulement de l'ampleur, mais aussi de l'urgence des besoins, et du grand écart qui, parfois, sépare les déclarations d'intention de la situation sur le terrain. De ce grand écart, je donnerai ici deux exemples.

Parmi les axes stratégiques identifiés depuis septembre 2018, l'objectif de, je cite de «replacer les bibliothèques au Cœur des apprentissages, en en faisant un lieu fonctionnel et convivial d'échange et de diffusion des savoirs» fin de citation. En réalité, sur la majorité des sites, les collections ne sont pas placées en libre accès pour les étudiants, de sorte qu'ils restent dans l'incapacité, littéralement, de se saisir des informations utiles pour eux. Le lieu n'a donc rien de fonctionnel et encore moins de convivial! Pour remédier à cette situation, de lourds investissements seraient nécessaires, visant à agrandir l'espace dévolu au stockage des collections, à renouveler les rayonnages et les étagères servant à l'exposition des ouvrages, et à remplacer définitivement les vieilles armoires croulantes où une part importante des documents est aujourd'hui gardée sous clé! Puisque, je cite « l'optimisation et la modernisation des locaux et équipements », fin de citation, est apparemment à l'ordre du jour, il est grand temps de transformer les paroles en actes.

Aussi extraordinaire que cela puisse paraître, indépendamment du fait que les ouvrages restent physiquement inaccessibles pour les étudiants, ils n'ont pas davantage de moyens virtuels de s'informer du contenu des collections des bibliothèques que leur choix d'études les oblige pourtant à fréquenter. Sauf sur le site du Campus 2000 à Jemeppe et à la rue Beeckman à Liège, il n'y a pas de catalogue en ligne, que ce soit sur internet, sur intranet ou sur le moindre ordinateur poussif vrombissant dans un coin, qui permettrait au moins de s'orienter dans les collections et, le cas échéant, de procéder à une réservation. En 5eme Commission, on nous a pourtant bien affirmé que, dès septembre 2017, la Province avait fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques.

Aujourd'hui, en octobre 2019, je constate qu'il n'y a pas de catalogues sur 7 des 9 implantations. Le livre en devient un objet de convoitise et de fantasme, d'autant plus doré qu'il reste inaccessible. Comment peut—on, dans ces conditions, sérieusement inviter les étudiants à rédiger un TPE, ou n'importe quel autre type de travail académique? Comment se fait-il, si le discours de la Province de Liège sur la qualité de son enseignement supérieur veut être davantage qu'une publicité vulgaire, que cet aspect de la modernisation des bibliothèques n'ait pas été placé au tout premier rang des priorités budgétaires ?

Le PTB demande l'inscription au budget 2020 d'un euro prévisionnel afin de permettre l'acquisition sans délai d'un logiciel de conception de catalogue, ou alors, si ce logiciel existe, la

mobilisation des ressources humaines spécialisées en sciences documentaires qui pourront procéder au catalogage urgent des collections afin de les rendre à leur public. De manière plus générale, il s'agira de prévoir un plan d'investissement pour les bibliothèques, assurant comme cela est d'ailleurs prévu dans la rhétorique de la Commission des bibliothèques la valorisation des collections, la formation des usagers, le remplacement du mobilier d'exposition, la modernisation des locaux, et enfin, comme nous le demandions déjà l'année dernière, l'élargissement des heures d'ouverture, car cela n'a toujours pas été consenti en dehors des périodes d'examen.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Mme SCHEEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés et Conseillers,

Dans chaque arrondissement de la Province de Liège existe désormais une ceinture alimentaire.

Avec des spécificités locales, Liège, Verviers et Huy ont désormais des structures qui coordonnent l'information, rendent visible et renforcent le maillage de tous les acteurs qui travaillent dans le domaine des circuits courts et/ou des produits locaux. Ces ceintures alimentaires ont aussi des ambitions fortes en termes de souveraineté et de transition alimentaire comme par exemple parvenir à porter la part des produits locaux et sains à 50% du panier de la consommation locale.

Ces initiatives locales et citoyennes enregistrent de plus en plus de succès mais aussi parfois quelques échecs. La liquidation de la coopérative des Compagnons de la Terre est venue nous le rappeler. Sans rentrer dans les détails de ce cas concret, il est intéressant de constater que l'accompagnement de ce genre d'initiatives par des professionnels reste une nécessité.

Nous pensons que la Province de Liège, à travers les asbl paraproviniciales CPL - VEGEMAR et le CPL - PROMOGEST est en capacité d'apporter cette aide.

A la lecture du budget, je constate que les subsides à ces asbl ne sont pas indexés. Dans la note de politique générale, il est précisé que le « Département veillera à renforcer la promotion des circuits courts ». Et cela grâce à 4 actions : maintenir, voire augmenter le nombre important de petits producteurs présents sur le territoire provincial ; rapprocher les consommateurs et les producteurs, notamment par la création de halles de distribution ; étendre le réseau de distribution, déjà bien développé dans les zones à forte densité de population ; développer des outils logistiques adaptés pour permettre aux TPE, Très Petites Entreprises, d'accéder à l'e—commerce et mettre la production locale en ligne.

Nous espérons pour notre part que le nombre de petits producteurs sera effectivement augmenté et surtout que la Province s'impliquera activement dans les dynamiques locales de

ceintures alimentaires autrement qu'en subsidiant et ce subside est nécessaire, un festival ou un événement ponctuel.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Mme LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Tuer une femme en raison de sa condition féminine: le nombre de féminicides en Belgique est inquiétant et devrait mobiliser les autorités politiques à tous les niveaux de pouvoir. Elles sont au moins 18 victimes depuis le mois de janvier 2019, elles étaient 37 sur toute l'année 2018 et 40 en 2017.

Ces féminicides sont un véritable fléau et les violences faites aux femmes, de manière générale, doivent amener une réponse globale et structurelle à la hauteur de cet enjeu de société.

Comme dénoncé par plusieurs organisations, il manque une politique « nationale » pour coordonner tous les efforts sur le terrain afin d'endiguer ce phénomène.

A l'échelle de la Province de Liège et à travers la campagne annuelle du ruban blanc, la Province organise diverses formations, actions de sensibilisations et journées d'études à l'attention des professionnels et du grand public sur le thème des violences conjugales. A travers les plateformes VIF prévues dans chaque arrondissement dans le cadre du dispositif wallon de lutte contre les violences conjugales, la Province joue aussi un rôle de coordination des différents acteurs de terrain.

Les femmes sont majoritaires parmi les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles: 1 femme sur 3 est victime de violence de la part de son conjoint ou un membre de sa famille, 1 femme sur 4 a été forcée à avoir un rapport sexuel avec son conjoint mais les lieux d'accueil d'urgence font défaut dans de nombreuses communes en Province de Liège.

Avec le PTB, nous souhaitons que la Province intensifie la prise en main de la lutte contre les violences faites aux femmes en renforçant les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans l'enseignement provincial ; en organisant des journées d'étude et de sensibilisation sur le thème des féminicides ; en sondant le terrain pour participer à la construction, avec d'autres niveaux de pouvoirs, de nouveaux refuges. Plusieurs communes de la Province sont dépourvues de telles infrastructures.

Le 24 novembre prochain, veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes, nous manifesterons je l'espère tous ensemble à Bruxelles et participerons à la minute de bruit contre l'invisibilisation de ces violences.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à la tribune M. Luc NAVET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la directrice générale, chers Collègues.

Un budget n'est pas qu'un alignement de chiffres, vous le savez, il est la mise en œuvre d'une vision politique du service public provincial. En termes de politique culturelle, j'aimerais formuler quelques critiques ainsi que quelques propositions.

Alors que le vendredi 29 novembre 2019 une journée sera organisée à la cité miroir à la mémoire de Marcel Hicter intitulé : « Marcel Hicter retour vers le futur », il semble que les fondamentaux que Marcel Hicter a énoncés en matière de culture soient passés aux oubliettes de l'histoire.

Déjà dans les années septante ce penseur de la culture avait certes rompu avec la notion de Beaux-arts, mais surtout prônera la pratique culturelle dans son versus anthropologique avec le rôle critique que toutes pratiques culturelles se doit d'exercer. Bien entendu, il avait comme Bourdieu relevé que les classes sociales que génèrent l'économie libérale, exclue, oppose et crée une compétition âpre à l'instar d'un vautour affamé prêt à tout pour prendre le meilleur morceau.

Pour Marcel Hicter il était impératif que le projet culturel soit partagé avec les habitants d'un territoire, sans cela la culture était reléguée comme un simple objet de consommation. Ce penseur de la culture dans les années 70 avait vu le danger des politiques culturelles qui, parce que désincarné et coupé d'une majorité de la population pouvaient n'avoir qu'un impact marginal sur la société. Il refusait qu'une élite culturelle pense à la place d'une population exclue de toute relation avec le monde de l'art. La question peut être posée à l'égard de la médiation de l'art qui ne se pratique que pour le public acquit créant un effet pervers d'un renforcement de la connaissance de code auprès d'une minorité ayant accès à la quintessence de la création contemporaine.

Comment transformer la formule de la fédération Wallonie Bruxelles « la culture pour tous » en « la culture avec tous » ? Dans cette logique, l'éducation permanente reste d'actualité, les centres culturels, les bibliothèques, les centres de jeunes et les CEC en sont porteurs.

A la lecture du budget provincial, on ne peut que regretter que les subsides aux institutions et associations culturelles ne soient pas indexés. Pratiquement, aucun montant dans les dépenses de transfert consacrées à la culture ou aux arts n'a subi d'augmentation significative.

L'ensemble des institutions et associations culturelles sont pourtant confrontées à des difficultés financières avec parfois des menaces qui pèsent sur l'emploi.

Tous ces opérateurs sont confrontés désormais à tenter le lourd processus des appels à pro; leur permet dans le meilleur des cas d'équilibrer leurs budgets. Et la Province ne fait pas, dans ce domaine. La méthode de l'appel à projet est une mise en compétition d'opérateurs et est énergivore et excluante, elle s'oppose aux valeurs de solidarité et d'entraide, valeurs que

nous partageons au PTB.

Enfin, j'aimerais que l'on m'explique ce qui se cache derrière cette phrase de la déclaration de politique générale, page 6, à propos du Château de Jehay : « le projet scientifique et opérationnel sera défini par les responsables permettant de débuter le travail muséographie ».

La question de l'expertise est souvent lourde sur le budget lorsque l'on a recours à l'extérieur, alors que l'expertise existe au sein même de notre service culture où des agents avec des qualifications universitaires recouvrent des compétences en histoire, histoire de l'art ou communication. Cette pratique qui consiste à considérer que les compétences ne seraient pas au sein de l'administration génère beaucoup de tensions et de frustrations légitimes auprès des travailleuses et travailleurs.

De surcroît, les tarifs des experts sont généralement prohibitifs avec parfois même, cerise sur le gâteau, une expérience de terrain plus que relative et une méconnaissance de la réalité de l'institution provinciale.

Enfin, la pratique culturelle demande de créer une relation avec les habitants d'un quartier, d'une ville ou ici une commune, d'une région et d'un pays. L'enjeu est bien d'arrêter de penser pour l'autre, d'imaginer ce qui lui est bon, mais de co-construire le projet : cela s'appelle : la démocratie culturelle.

Marcel Hicter a mis en lumière l'importance de la construction du projet avec les citoyens. C'est lui qui est à l'origine du concept de démocratisation de la culture. Le budget provincial ne montre aucune velléité d'investir dans ce sens.

A titre d'exemple la triennale d'art public qui sera organisée en collaboration avec le musée en plein air du Sart-Tilman et la commission des arts de la Région wallonne sera d'emblée confrontée avec le problème de l'absence de concertation avec la population. Je m'étonne que cette édition soit organisée à Liège au moment où la ville est devenue quasi impraticable à cause des travaux.

L'état de la ville va forcément rebuter bon nombre de visiteurs. A titre d'exemple, n'est—il pas regrettable que l'on oublie d'inviter les agents compétents de l'administration aux réunions destinées à penser le projet et de réduire leurs expertises à la simple confection d'une liste d'artistes. Cet exemple peut être ressenti par les agents comme un manque de considération pour l'intelligence et la réflexion qu'ils peuvent apporter aux projets culturels. Cette pratique creuse un fossé entre le politique et l'administration, elle ne peut que rendre moins efficient un pouvoir public et dès lors la place de l'un et de l'autre devient floue.

Le projet d'art public organise la mise en place d'œuvres dans l'espace commun, il est une responsabilité des pouvoirs publics, cependant il est impératif de préparer les habitants d'une ville, d'un quartier à l'arrivée d'une œuvre, sans cela, la rupture avec l'art actuel sera renforcée. Le travail de médiation commence avant la création de l'œuvre par la rencontre préalable entre les artistes et les habitants.

A ce sujet je vous invite à prendre connaissance des pratiques instituées par « les nouveaux commanditaires ».

Enfin pour conclure sur le budget Culture, le PTB souhaite formuler deux propositions concrètes. Partant du constat du peu de pratiques de transversalités et du cloisonnement entre les différents projets, le PT B prône la création d'une cellule transversale pour le service culture où des agents de secteurs différents pourraient se croiser et échanger leurs connaissances.

Toujours pour donner du sens au travail de tous les agents, le PTB souhaite qu'un article budgétaire soit ouvert pour financer l'évaluation nécessaire de l'impact des actions culturelles sur les populations concernées car c'est avec ce type de mesures que l'on donne du sens au travail des agents. Ce processus pourrait davantage rapprocher l'institution provinciale du citoyen, ce qu' est également un souhait du PTB.

Marcel Hicter, dans son texte de présentation des "Assises culturelles" en 1977, il indique « qu'il n'y a pas de culture extérieure à l'Homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse lui contreplaquer. La culture n'est ni la connaissance, ni l'érudition ; la culture est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin ».

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Mme Sabine NANDRIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

A la lecture des différents documents budgétaires, dont le document « Programme des travaux et investissements extraordinaires », j'ai été interpellée dans la section concernant l'enseignement supérieur par la ligne budgétaire 741/28100/221010 et qui concerne l'aménagement d'un CTA en soins infirmiers pour un montant de 400.000 €.

Après quelques recherches, j'ai découvert, je cite, qu'un CTA « est un Centre de Technologies Avancées (CTA) soit une infrastructure reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, installée dans un établissement d'enseignement secondaire qualifiant et mettant des équipements pédagogiques de pointe à disposition des élèves, des étudiants et des enseignants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale, quel que soit le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des apprentis et formateurs de l'IFAPME et du SFPME, des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations techniques qualifiantes. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, tant au niveau géographique que sectoriel, à l'offre des Centres de Compétence (CDC) en Région wallonne et à celle des Centres de Référence professionnelle (CDR) en Région bruxelloise.

Je cite à nouveau, les CTA sont développés en priorité pour les secteurs professionnels porteurs afin de fournir une offre de formation encore plus pointue que celle fournie dans les filières techniques et professionnelles et répondre ainsi aux besoins des secteurs concernés, métiers en pénurie.

Madame la Députée provinciale, j'aurais aimé savoir ce que concerne le projet de développement d'un CTA en soins infirmiers en province de Liège ? Que représentent ces 400.000 € ? Pourquoi développer un CTA en soins hospitaliers ?

Au-delà, je pense peut-être encore plus dans des formations de nature médicale ou paramédicale, que la meilleure des formations reste le fait de côtoyer au maximum le monde du travail dans des conditions réelles et que la meilleure infrastructure d'apprentissage pédagogique ne pourra jamais remplacer la formation et l'apprentissage – parfois dur- du terrain.

Merci pour votre écoute.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à la tribune M. Thomas CIALONE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. CIALONE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Depuis un certain nombre d'années et dans le cadre de sa politique de supracommunalité, la Province de Liège dédicace chaque année 20 % de sa dotation du Fonds des Provinces aux actions fédératrices menées par les pouvoirs locaux, à l'échelle de territoires cohérents et volontairement constitués.

Lorsque le Fonds des Provinces était de 35.000.000 EUR, cela correspondait à un montant d'environ 7.000.000 EUR, soit 3.500.000 EUR pour le financement des zones de secours et 3.500.000 EUR pour le soutien au développement de projets supracommunaux à travers le territoire provincial.

La constitution et le maintien de ce fonds, essentiel pour les Communes, est une action saluée par tous.

Cependant, avec la diminution programmée du fonds des Provinces, je note que celui-ci serait au projet de budget d'environ 31.000.000 EUR, la répercussion indirecte est, au-delà de priver les provinces de moyens financiers supplémentaires, la diminution de la dotation liée à la Supracommunalité.

Alors que les Provinces souhaitent et ici, nous savons qu'elles ont raison développer encore davantage leur action supracommunal22, restant ainsi le premier partenaire de Communes bien souvent exsangues, les moyens mis en place pour la réaliser se voient réduits d'année en année....

Ainsi, Monsieur le Député—Président, ne pourrions-nous pas réfléchir à augmenter le financement des actions supracommunales, en retrouvant d'abord les montants initiaux, voir en augmentant ces montants ?

Avec un peu d'audace, pourquoi ne porterions-nous pas ce fonds dédicacé aux actions supracommunales à un montant symbolique de 10.000.000 EUR ?

La Province réaffirmerait ainsi sa volonté d'être un acteur fédérateur et coordinateur incontournable du territoire et des actions qui y sont développées.

Par ailleurs, pourriez-vous nous communiquer le montant des promesses octroyées par Liège Europe Métropole ainsi que la réalisation de ces promesses à travers le paiement effectif des montants promis au soutien d'actions développées par les pouvoirs locaux et ce, au cours des 5 dernières années ?

Je vous remercie pour votre attention.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à la tribune M. DEGEY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. DEGEY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du collège, Madame la Directrice Générale, chers Collègues,

Je voulais profiter de ces travaux budgétaires pour poser une question sur le précompte immobilier et le travail des indicateurs experts.

Comme vous le savez, le précompte immobilier représente un enjeu important à la fois pour le portefeuille du citoyen et les recettes de notre institution. Or on constate aujourd'hui que dans bien des situations, cet impôt manque de pertinence de part une évaluation qui ne s'est plus faite depuis un certain temps. De nombreux citoyens ne paient plus aujourd'hui "l'impôt juste".

J'aimerais notamment attirer votre attention plus particulièrement sur les centres urbains et dans leur développement commercial. Effectivement, nos centres urbains et notamment celui de Verviers que je connais particulièrement bien, ne sont plus aussi attractifs qu'avant, en découle une perte de l'intérêt commercial et en découle évidemment une chute des loyers commerciaux.

Il faut savoir que dans un bail commercial, le précompte immobilier est généralement payé par le locataire et que donc les commerçants voient donc dans le précompte une charge représentant un tiers voire la moitié des charges locatives annuelles qu'ils doivent payer.

Cette situation décourage l'installation de commerces et l'investissement des propriétaires dans leur bien.

Via les indicateurs experts, la Province possède un levier intéressant pour le développement de nos centres urbains et le retour de commerces.

Mes questions sont donc les suivantes: pourrait-on avoir un bilan du travail des indicateurs experts? Est-ce qu'on pourrait prévoir dans leurs missions spécifiquement réévaluer les précompte immobilier des centres villes et notamment des surfaces commerciales tout en prévoyant l'impact commercial que cela pourrait avoir car on ne voir pas oublier évidemment l'importance de ces revenues pour mener les actions de notre Province et petite question supplémentaire, pourquoi ne pas imaginer la création de de "zone franche", il faudrait évidemment d'autres niveaux de pouvoirs qui y travaillent avec nous, zone franche donc où ce précompte immobilier serait afin de relancer le commerce dans les centres urbains?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à la tribune Mme MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Courant septembre, l'asbl postes de garde de l'Est francophone présentait son projet de restructuration des gardes de médecine générale au sein de l'arrondissement administratif de Verviers, visant l'extension aux nuits de la semaine dès 2020.

Dans un premier temps, ce sont les communes, pouvoir public le plus proche des bénéficiaires, qui ont été sensibilisées. Bien que s'accordant sur l'importance du service et sur le bienfondé de la demande de financement, les autorités locales n'ont pas manqué de rappeler leurs grandes difficultés à équilibrer leurs propres budgets.

Depuis, avec détermination, l'asbl explore les diverses pistes pour permettre la mise en route du projet dès janvier prochain : un schéma de fonctionnement minimaliste et moins onéreux a été envisagé, la Ministre de la Santé Publique a été interpellée, l'AVIQ, l'INAMI, le Cercle des médecins généralistes ont été mobilisés et la Province de Liège a été sollicitée...

Dans son récent courrier du 18 octobre adressé aux communes, l'asbl signale être en attente d'un retour de la Province. Madame la Députée, en parcourant le projet de budget, je n'ai pu trouver de réponse à cette question. Pourriez-vous svp nous informer de vos intentions?

Construire la forêt de demain... c'est l'ambition du projet INTERREG - REGIOWOOD II. Parmi les actions développées, un contrat de renouvellement par lequel les propriétaires forestiers privés sont invités à se réapproprier les parcelles forestières délaissées depuis plus de 4 ans après leur mise à blanc.

Envahies par une régénération naturelle, celles-ci se voient enrichies d'essences de production adaptées au contexte pédoclimatique, permettant d'instaurer une forêt résistante, diversifiée et dynamique. Un suivi scientifique est en outre accordé à ces parcelles nouvellement plantées. En somme, un projet qui vise à s'allier les propriétaires privés pour s'inscrire dans un mouvement de transition vers une forêt plus résiliente.

La Province de Liège a été invitée par l'asbl Ressources Naturelles Développement à s'associer au projet en complétant les aides accordées par le Fonds européen - FEDER et par la Région Wallonne. Monsieur le Député, avez-vous prévu de soutenir cette initiative ?

En parcourant votre note de politique générale, je me suis étonnée de voir le service apicole essaimer dans la rubrique numérique, avec pour dessein le développent d'un projet de ruches connectées ; celui-ci permettrait de suivre en temps réel et de très près les différents paramètres et les activités au sein de la ruche, avec notamment pour bénéfice la réduction de la mortalité de ces précieuses abeilles. Vous envisagez d'équiper différents sites provinciaux. Avez-vous prévu d'élargir le champ aux Communes labélisées « Maya » qui se sont déjà engagées à être acteurs de la préservation des insectes pollinisateurs et de la biodiversité ?

J'ai dernièrement lu avec attention l'article du « *Quinzième jour* », quadrimestriel de l'Université de Liège, relatant la visite récente du professeur MOLINARI, ingénieure milanaise, à l'occasion d'un séminaire consacré à l'«évaluation des dommages causés par les inondations en vue d'une atténuation des risques ». Constatant que les autorités publiques, en particulier locales, pataugent face au phénomène, la chercheuse considère l'information comme clés de voûte de la gestion des risques de catastrophes naturelles. La sensibilisation des citoyens à des gestes simples et comportements à adopter permet de s'orienter vers une gestion des risques plus participative.

En mai 2018, le plan provincial d'urgence était déclenché suite à d'importants orages. 35 localités du territoire provincial plus particulièrement touchées étaient reconnues par le Gouvernement Wallon comme victimes de calamité naturelle publique.

Partant du postulat que des épisodes similaires risquent de se reproduire dans l'avenir et que des vidéo du type « *enlève la chaise à papy tout de suite* », largement relayées, ne suffiront pas à informer les citoyens sur les bonnes pratiques à adopter, pourriez-vous me dire, Monsieur le Député, si vos services, peut-être en concertation avec les contrats-Rivières, envisagent l'édition d'outils ou l'organisation d'ateliers d'information à l'attention des citoyens, peut-être même plus largement à l'égard des services compétents en matière d'aménagement du territoire pour favoriser des dispositifs visant le ralentissement d'écoulement des eaux.

Ruisselant vers les eaux de la Meuse, je terminerai mon intervention en abordant le tourisme fluvial, en particulier les activités proposées par le bateau « Pays de Liège » pour lequel nous nous inquiétons de voir l'offre déforcée par les activités d'autres opérateurs privés. Permettre le maintien et la mise aux normes de ce bel outil signifie des frais conséquents à charge de Blegny Mine. Doit-il dès lors rester dans le giron de cette asbl ? Qu'en est-il de son avenir ? Pouvez-vous, svp, Monsieur le Député, nous partager votre vision.

Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour vos réponses.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à la tribune M. SCHROBILTGEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur Gillard, nous allons ensemble au restaurant. Nous sommes assis à la même table. On vous sert une bonne bouteille de vin. A moi, on me sert un petit verre d'eau. Le menu est le même. Le prix est le même. Le service ne l'est pas.

Cette métaphore décrit ce que la population germanophone vit tous les jours au sein de la Province. Les contribuables germanophones versent chaque année entre 14 et 15 millions d'euros à la Province mais ne touchent qu'une petite fraction de leurs contributions en direct.

Das Menu ist das selbe. Der Preis ist der selbe. Der Service ist es nicht.

Nous ne demandons pas un stade, une haute Ecole ou un abattoir. Alfred OSSEMANN vous a déjà cité beaucoup d'exemples mais au moins si un organisme germanophone fait une demande de subside, nous voulons qu'elle soit traitée comme toutes les autres et non se voir refusée en se cachant derrière l'accord de Coopération qui, Mesdames et Messieurs, n'est pas exclusif.

D'ailleurs cette problématique d'inégalité n'existe pas qu'au niveau linguistique. Prenons l'exemple des infrastructures sportives. On peut observer que les arrondissements de Huy-Waremme et Liège sont mieux positionnés que l'arrondissement de Verviers qui a vraisemblablement été négligé jusqu'à présent.

Si la Province de Liège tient à ressouder l'esprit d'une Province et de pour toute la population, peu importe son origine ou sa langue, l'espère que le collège provincial y portera remède au futur proche.

Merci beaucoup pour votre attention et ce menu partagé.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à la tribune M. ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Tout d'abord, en matière de supracommunalité : lors de votre déclaration de Politique Générale, vous avez insisté sur la transparence et l'objectivation des subsides accordés par la Province.

Dans cet esprit, nous aimerions comprendre la logique de traitement des dossiers d'investissements retenus tantôt par les services provinciaux, tantôt par l'asbl LEM.

En matière de sport, par exemple, un dossier d'infrastructure va soit bénéficier d'un subside important à charge du département provincial (telle, la régie communale d'Hannut), soit être traité par la conférence d'arrondissement, tel le hall sportif de Beyne.

Autre cas de figure, le projet de "Maisons de la convivialité" à Fléron s'est vu recalé, répondant pourtant aux critères prioritaires de LEM, alors que d'autres dossiers incomplets comme le stand de tir à la caserne de Saive avaient été retenus et n'ont jamais été

réalisés. Nous ne parvenons pas bien à différencier l'approche et à la raisonner. Où se situe l'objectivité ?

Y a-t-il des critères de répartition objectifs que la Province s'applique ?

Pour compléter la réflexion, et afin de nous éclairer sur la répartition géographique des fonds supracommunaux, pourriez-pouvez-vous me donner le pourcentage par commune des subsides accordés par LEM pour les dernières années comme un collègue MR vient de le demander.

Autre question, dans le futur, est-il prévu que la Province en collaboration avec la Région Wallonne s'occupe des dossiers vélo, sachant que un Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an est prévu dans l'accord de Gouvernement Wallon ? Si c'est le cas, avez-vous le personnel suffisant pour assumer le travail ?

Dossier Bornes électriques : lors d'une précédente intervention, je m'inquiétais de la difficulté d'installation des bornes électriques et de la possibilité de subsidier les dossiers présentés par les zones de police de la Province de Liège.

Vous aviez expliqué que le système n'était pas parfait et que des améliorations devaient être réalisées. Pouvez-vous me dire si depuis lors de nouveaux dossiers ont été acceptés et me dire pourquoi la borne électrique n'est toujours pas réalisées sur le site de Blegny Mine.

Euro Tennis à Barchon et Académie des Sports : l'académie des sports utilise les locaux de l'Euro Tennis à Barchon depuis de nombreuses années. Le nouveau propriétaire envisage la démolition prochainement du bâtiment et la fermeture d'une infrastructure sportive couverte appréciée par tous.

Pouvez-vous me dire jusque quand l'académie des sports à la possibilité d'utiliser les infrastructures de l'Euro tennis de Barchon ?

Gestion du parc automobile et son impact environnemental : le budget extraordinaire prévoit un investissement global de 800.000€ à pour le renouvellement du parc automobile de la Province.

Pouvez-vous me dire le nombre de véhicules qui constituent le parc automobile de la Province et m'informer sur les mesures prisent pour diminuer la pollution alors que le parc automobile est vieillissant.

A aucun moment, vous ne valorisez l'impact environnemental et nous avons le sentiment que la gestion est passive alors que nous devons montrer l'exemple et avoir une vision qui valorise une évolution positive pour le futur.

Ogeofund : lors de la deuxième Commission, le dossier de l'évolution des fonds de pensions a été abordé. Les difficultés rencontrées par Ogeofund suite aux recommandations de la FSMA ont pour conséquence des mesures contraignantes pour la Province qui va devoir augmenter de manière spectaculaire sa participation dès 2019.

Au vu de l'évolution du dossier NETHYS et de la décision de licencier le Management, pouvez-vous me dire si le représentant de la Province envisage de convoquer une Assemblée Générale pour adapter la structure d'Ogeofund et qui vont être les nouveaux membres du Conseil d'administration ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à la tribune Mme Astrid BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je pense que je suis la dernière. On finit toujours par les meilleurs... non je rigole!

Suite à la note de politique générale du budget 2020, plusieurs questions me sont parvenues.

Lors de la visualisation des différentes sommes versées par la Province au niveau des cultes et laïcité, une certaine somme m'a interpellée.

Celles des interventions pour les communautés philosophiques non confessionnelles reconnues. Qui est de 1.704.766€. Comment justifiez-vous cette somme ?

Nous sommes à un tournant au niveau alimentaire, nous avons déjà quelques bons exemples au niveau provincial, mais nous manquons encore énormément de fond, différentes idées peuvent être développées afin d'offrir encore plus de circuit courts et locaux.

Je pense déjà par le fait du bâtiment à Droixhe que Promogest occupe seulement un jour par semaine. Ne pourrions-nous pas u développer un marché de producteurs locaux, un autre jour de la semaine ? Ainsi, les professionnels pourraient y faire leurs achats à la place du métro et du marché de Droixhe.

Nous pourrions y développer une centrale pour une petite épicerie locale et non pas que pour grande surface, car il y a une réelle demande d'approvisionnement pour les petites épiceries, le projet terre d'herbage au niveau verviétois est en est d'ailleurs un bel exemple que nous soutenons, mais cela n'est pas encore assez!

J'ai participé à la remise des prix du concours provincial de beurre, bière et vin qui met notre savoir-faire en valeur certes... mais c'était long! Tout le charme de la mise en valeur a été complètement cassée par l'heure quart de remise des prix. De plus, il y avait tellement de sortes différentes de prix que nous nous perdions.

Pourquoi ne pas mettre chaque année un savoir-faire différent en valeur ainsi nous pourrions être plus clair dans nos actions ?

Enfin, je me permets de revenir sur le projet pédagogique de l'école provinciale de la Reid. Où en est le projet pédagogique ? Quels sont les moyens mis en place afin de former nos futurs agriculteurs ? Quid de la rentabilité de la ferme provinciale ?

Je tiens à m'assurer que cela reste bien un outil pédagogique et non un lobby agricole, et que cela ne deviendra pas un outil semi-industriel qui ne reflète pas la réalité au quotidien, je parle du style robot de traite, atelier de transformation laitier.

De plus, les infrastructures demandent un grand ravalement de façade, au clair comme au figuré.

Qu'allez-vous mettre en œuvre ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Je souhaite faire remarquer au Député – Président au vu du nombre d'intervenants et de questions posées, je pense que cela mérite d'être souligné et j'aimerais également vous rappeler que les amendements budgétaires seront donc renvoyés aux différentes commissions compétentes qui les examineront dans un délai de trois mois suivant l'approbation du budget par la tutelle. Je crois que c'est important pour avoir les différentes réponses.

Nous allons procéder à l'examen des dossiers traditionnels.

Document 19-20/012 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Laurent LÉONARD, ancien Conseiller provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 19-20/012).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/013 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de Liège » dans le cadre de la 8ème édition du Festival Pays de Danses 2020, du 30 janvier au 21 février 2020.

Document 19-20/014 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture » et « Télévesdre » - Fonctionnement annuel 2019.

Document 19-20/015 : Octroi de subventions en matière de Culture - Subventions de fonctionnement 2019 à 16 bibliothèques reconnues.

Document 19-20/016 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondi » dans le cadre du développement de la SPACE Collection durant l'année 2019.

Document 19-20/017: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy » dans le cadre de la 37ème édition du festival « Ça jazz à Huy » qui a eu lieu du 24 au 28 juillet 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 19-20/013, 19-20/014, 19-20/015, 19-20/016, 19-20/017) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 19-20/013 et 016 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Serge CAPPA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mardi 15 octobre 2019, votre première Commission a examiné les 5 points d'octroi de subventions en matière de Culture.

Document 19-20/013 « Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de Liège » dans le cadre de la 8ème édition du Festival Pays de Danses 2020, du 30 janvier au 21 février 2020 ».

Une question préalable fut de demander s'il n'était pas possible, compte tenu d'éventuels compléments antérieurs, de réajuster les postes ? Il fut répondu qu'en l'occurrence, il s'agissait de la première fois. Pas d'autre question.

Document 19-20/014 « Demande de soutien des asbl « Radio-Télévision-Culture » et « Télévesdre » - Fonctionnement annuel 2019 ».

Un Commissaire demande ce qui justifie la répartition des 50.000 € entre RTC et Télévesdre ? La réponse est suivant le nombre d'abonnés, à savoir 321.826 abonnés pour « RTC » et 79.907 pour « Télévesdre ».

Document 19-20/015 « Subventions de fonctionnement 2019 à 16 bibliothèques reconnues ». Un Commissaire demande quels sont les critères qui justifient l'octroi de subsides ? Ce sont les bibliothèques reconnues suivant le décret de 2009 et au prorata de subventions de personnel.

Document 19-20/016 « Demande de soutien à l'asbl « In Cité Mondi » dans le cadre du développement de la SPACE Collection durant l'année 2019 ».

Un Commissaire demande s'il y a évaluation du succès de ces expositions ? Il lui est répondu que cette asbl est soutenue depuis 2017. Elle a pour objectif le soutien aux artistes par la création et la valorisation de collections transfrontalières. Ces expositions visent essentiellement l'Euregio.

Le document 19-20/017 « Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy » dans le cadre de la $37^{\rm ème}$ édition du festival « Ca Jazz à Huy » qui a eu lieu du 24 au 28 juillet 2019 ne suscite pas de question.

Le vote de votre première Commission est de 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne le document 19-20/017, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/018: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Embarquement immédiat » dans le cadre de l'organisation d'activités sportives et de stages découvertes.

Document 19-20/019: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Fédération des motocycles de Belgique (FEDEMOT) » dans le cadre de l'achat d'une moto électrique.

Document 19-20/020: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants (SAM) » dans le cadre de son projet d'accompagnement social.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22, 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 19-20/018, 19-20/019, 19-20/020) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 19-20/018 et 020 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission numéro 2 s'est réunie le 18 octobre 2019, il y a eu une question sur le document 18-19/018 soutien à l'ASBL Embarquement immédiat.

Pourquoi est-ce un subside social et non sport ? Parce que ce sont des handicapés et que ce serait un vaste débat qu'on devrait avoir pour le changer.

Le vote c'est 9 pour, 3 abstentions.

Au sujet du document 18-19/20, c'était juste une demande de précision quant au montant indiqué sur le document.

Le vote c'est 9 pour, 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 19-20/019, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/021: Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « SIDA'SOS » dans le cadre des journées de sensibilisation autour du projet « Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) » organisées au sein de 3 Hautes Ecoles de la province de Liège (HELMo Sainte-Julienne, HELMo ESAS, haute Ecole Charlemagne), du 26 septembre au 15 décembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 25 de l'ordre du jour (document 19-20/021).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/022: Désignation au 1^{er} octobre 2019 d'un receveur spécial des recettes au Service des Sanctions administratives communales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 19-20/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/025 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC » et « VEDIA » dans le cadre de la promotion de l'ensemble des actions, des manifestations ainsi que de la diffusion de l'actualité en province de Liège et ce, durant l'année 2019.

Document 19-20/026 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville » dans le cadre de la réalisation des activités de l'asbl durant l'année 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 19-20/025, 19-20/026) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/027: Cultes - Budget 2020 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 LIEGE - Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 19-20/027).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/023 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 30 de l'ordre du jour (document 19-20/023).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 19-20/024 : Octroi de subventions en matière de Développement durable et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Changeons demain » dans le cadre de l'organisation d'un forum et d'un salon de la transition intitulés « Changeons demain ! Vers une nouvelle économie – Forum des initiatives locales et innovantes » à Malmedy, du 20 au 22 septembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 31 de l'ordre du jour (document 19-20/024).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que vous devez signer la seconde feuille de présence.

Nous nous retrouvons dès demain, mardi 22 octobre à 16h30, pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 19H15'.